

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
PRÉSIDENCE DU GOUVERNEMENT



Conseil d'Analyses Economiques

PACTE POUR LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ÉQUITÉ SOCIALE

Octobre 2019

DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR DES
POLITIQUES PUBLIQUES EFFICIENTES



Conseil d'Analyses Economiques

PACTE POUR LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ÉQUITÉ SOCIALE



Cadre réglementaire et incitatif I



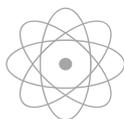
Infrastructure II



Financement III



Emploi et formation IV



Développement technologique,
Innovation et promotion internationale V



Un nouveau Pacte social VI
pour une prospérité partagée



Table des matières

I. Executive summary	8
II. Objectifs détaillés à l'horizon 2025	22
III. Mesures et engagements du Pacte	30
Pilier I : Cadre réglementaire et incitatif	34
Pilier II : Infrastructure	46
Pilier III : Financement	52
Pilier IV : Emploi et Formation	58
Pilier V : Développement Technologique, Innovation et Promotion Internationale	64
Pilier VI : Un nouveau Pacte social pour une prospérité partagée	72
IV. Feuille de route pour la mise en œuvre du pacte	78
V. Annexes	82
<i>Annexe 1 Objectifs détaillés du Pacte à horizon 2025</i>	
<i>Annexe 2 Evolution des investissements par secteur 2018-2025 (en millions de dinars)</i>	
<i>Annexe 3 Structure des investissements par secteur 2018-2025 (en %)</i>	
<i>Annexe 4 Décomposition sectorielle des exportations de biens à horizon 2025 (en millions de dinars)</i>	
<i>Annexe 5 Evolution du classement de la Tunisie sur les piliers du Global Competitiveness Index du Forum Economique Mondial et du Doing Business de la Banque Mondiale entre 2010 et 2017</i>	
<i>Annexe 6 Tableau détaillé des aides financières 2018-2025 (en millions de dinars)</i>	
<i>Annexe 7 Détails du Start-up Act</i>	
<i>Annexe 8 Liste des technologies clefs</i>	



Préambule

Ce Pacte pour la compétitivité économique et l'équité sociale, centré sur le secteur industriel, ainsi que les **vingt pactes sectoriels** de compétitivité proposés ont pour ambition d'amorcer la relance économique tout en œuvrant pour plus d'équité sociale et ce dans un cadre participatif de partenariat entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux illustrant la « **République contractuelle** ».

Ces pactes visent à contractualiser les engagements réciproques en vue d'assurer une mobilisation nationale autour d'objectifs ambitieux et réalistes arrêtés par le scénario de croissance de notre vision de la Tunisie à l'horizon 2025.

Dans ce cadre, l'Etat s'engagerait sur la mise en œuvre des instruments horizontaux et sectoriels de politique industrielle. En contrepartie, les secteurs s'engageraient sur la concrétisation des objectifs 2025 d'investissement, d'exportation, de création d'emplois, de développement technologique et de responsabilité sociale. Il est proposé, en particulier, que la loi de finances triennale 2020-2022 intègre les principales mesures à caractère législatif proposées par ces pactes.

Elaborés sur la base d'une analyse approfondie de la situation économique et sociale, de l'historique des politiques économiques et des perspectives d'évolution en Tunisie et dans le monde, ces pactes reposent sur le principe que **seule une politique économique basée sur la sauvegarde, la relance, la discrimination positive en faveur des secteurs productifs peut permettre d'atteindre les objectifs du scénario de croissance.**

Cependant, une politique économique « business as usual » ouvrirait la voie au scénario de récession, à la désindustrialisation et à la sortie de la Tunisie du monde de la création de valeur. Le recul de la production industrielle au cours des neufs premiers mois 2019, après une quasi-stagnation du secteur au cours des 8 dernières années corrobore l'éventualité d'un tel scénario.

L'économie tunisienne est en effet devant un tournant historique avec des défis majeurs à relever, surtout que le contexte international présente, certes des incertitudes, mais aussi de grandes opportunités offertes par les évolutions constatées dans notre principal marché cible, celui de l'UE, avec notamment le renchérissement des pays de l'Est.

Mettre notre pays en condition de faire face à ces défis est l'objectif ultime de tels pactes.



CINQ OBJECTIFS PRINCIPAUX ASSIGNÉS AU PACTE A L'HORIZON 2025

1. **4,5%** de croissance du Produit Intérieur Brut contre 2,5% en 2018
2. Des exportations de biens à **90 Milliards** de dinars contre **41 Milliards** en 2018 *
3. Un taux d'investissement public et privé de **24% du PIB** contre **19,6 % en 2018**
4. Une création annuelle de **84 000** emplois à partir de 2024 contre **27 600** en 2018
5. Faire partie du **Top 50** des classements internationaux **Davos et Doing Business**.

** Exportations de biens par secteur et par zone géographique (en Milliards de Dinars)*

	2018	2025
Total export de <u>biens et services</u>	49	106
Total export de <u>biens</u>	41	90
IME	18	41
Textile	9	20
Agriculture et IAA	5	11
Autres	9	18

	2018	2025
Total export de <u>biens</u>	41	90
Europe	31	70
Afrique	4	10
dont Maghreb (Lybie, Algérie, Maroc)	3	8
Autres	6	10

Atteindre ces objectifs ne se fera pas par le simple jeu des forces du marché, mais nécessitera **un choc de confiance** qui ne peut résulter que de la mise en œuvre, par un **ETAT DEVELOPPEMENTALISTE**, de politiques volontaristes, en synergie avec les partenaires sociaux.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les mesures et engagements proposés par le Pacte :

87 MESURES ET ENGAGEMENTS DU PACTE POUR LA RELANCE DU SECTEUR INDUSTRIEL

87 Mesures et Engagements dont 53 mesures de l'Etat et 34 engagements des partenaires sociaux seront mis en œuvre pour réaliser les objectifs assignés au Pacte, outre les mesures et engagements sectoriels prévus par les 20 pactes sectoriels.

Le coût des mesures demeure dans les limites des contraintes budgétaires, sans compter les effets induits de la relance sur les finances publiques. **Il ne s'agit donc pas d'une relance Keynésienne, mais d'interventions ciblées selon des mécanismes bien définis.**

En effet, parmi ces mesures figure le relèvement progressif des aides publiques à la PME qui, contrairement à ce qu'avancent plusieurs rapports, ont toujours été très faibles en Tunisie comparativement aux expériences internationales.

Les aides financières sont estimées à 333 MD en 2018 soit environ 0,3 % du PIB pour la Tunisie, elles sont deux fois moins importantes qu'au Maroc.



En outre, et depuis la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement (2016), l'essentiel des incitations fiscales a été supprimé (export et dégrèvement des bénéfices réinvestis).

Il est prévu, dans le cadre de ce pacte, de relever ces aides financières à 0,6 % du PIB en 2025 et de porter l'ensemble des aides financières et fiscales à 2 % du PIB en 2025 (niveau de 2010) contre 1 % environ en 2018.

Enfin, le CAE a présenté les **conditions de réussite et de mise en œuvre de ces pactes** sur une base participative impliquant l'ensemble des partenaires sociaux.



I. Executive Summary



I. Executive summary

Eléments de contexte

Le Pacte pour la compétitivité économique et l'équité sociale a pour ambition de relancer la compétitivité de l'économie nationale, et plus particulièrement du secteur industriel, à horizon 2025. Dans ce cadre, tous les opérateurs économiques publics comme privés sont appelés à unir leurs forces afin de remettre l'économie tunisienne sur la voie de la croissance. En effet, la situation économique en Tunisie n'a cessé de se dégrader de 2011 à 2017 avec des prémices de reprise constatée en 2018, cette reprise s'avère néanmoins fragile étant donné la baisse de la croissance, qui s'est située à 1,1% au 1^{er} semestre 2019.

La croissance entre 2000 et 2010 a été de 4,4% en moyenne. Entre 2011 et 2018, celle-ci était de 1,6%, soit une perte de 2,8 points de croissance en moyenne sur ces huit ans.

Tableau 1 Evolution des principaux indicateurs économiques entre 2010 et 2018

Indicateur	2010	2017	2018
Taux de croissance du PIB	3%	1,9%	2,5%
Taux de change Dinar Tunisien/Euro	0,52	0,37	0,32
Taux de change Dinar Tunisien/US Dollar	0,67	0,41	0,38
Taux d'investissement – en % du PIB	25,6%	19,8%	19,6%
Création annuelle d'emplois – en milliers	78	43	27
Déficit budgétaire – en millions US Dollar	- 414	- 2 261	- 1 687
Déficit budgétaire – en millions de Dinars	- 650	- 5 986	- 5 051
Déficit budgétaire – en pourcentage du PIB	1%	6,2%	4,8%
Taux de Chômage – en % de la population active	13%	15,5%	15,5%

(Sources : BCT, INS)

L'année 2018 a été marquée par un taux de croissance du PIB de l'ordre de +2,5 % contre + 1,9 % en 2017, et une baisse importante de la création d'emplois qui est passée de 43 000 en 2017 à 27 600 en 2018.



Les exportations de biens ont augmenté de 19,1% à prix courant mais seulement de 3% à prix constant. Cette légère reprise de l'export en 2018 portée essentiellement par l'agriculture et l'industrie agroalimentaire (+45,2%), le secteur textile, cuirs et habillement (+18,6%) et les industries mécaniques et électroniques (+14,1%), n'a pas rattrapé le recul constaté sur la période 2010 – 2017. Les principaux secteurs productifs (industrie, énergie, phosphates) ont connu une quasi-stagnation, pour l'industrie, et une chute brutale pour l'énergie et les phosphates.

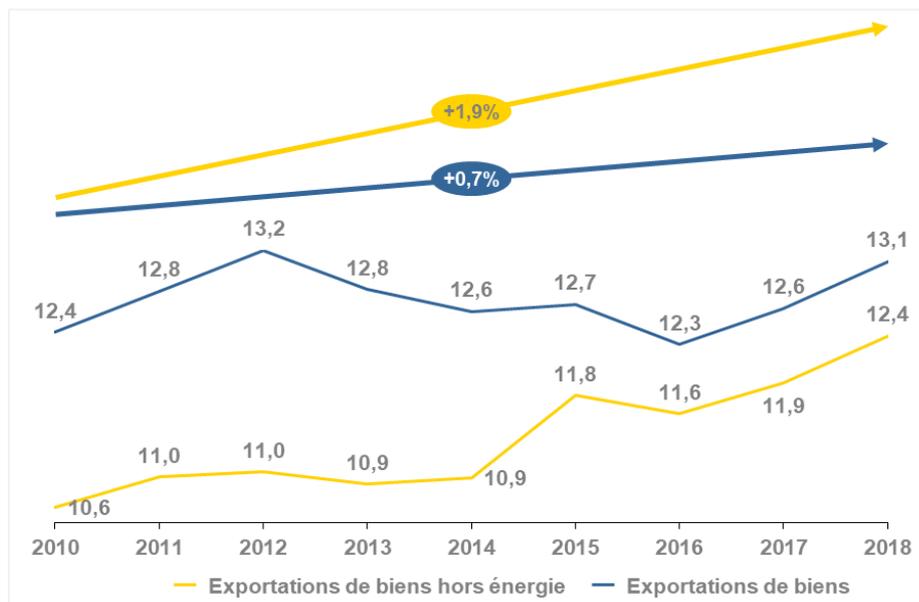
En outre, entre 2010 et 2018, les exportations tunisiennes (hors énergie) ont connu un taux de croissance annuel moyen de 1,88% mais celles-ci restent loin derrière l'évolution des exportations marocaines (hors énergie) qui sur la même période ont connu un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 8,33 % pour s'établir à 24,54 Milliards d'euros en 2018.

Tableau 2 Evolution des exportations de biens et des biens hors énergie de la Tunisie entre 2010 et 2018 (En milliards d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exportations de biens	12,40	12,81	13,22	12,83	12,61	12,68	12,28	12,64	13,11
Exportations de biens Hors énergie	10,65	10,95	11,00	10,88	10,95	11,77	11,58	11,89	12,36

(Sources : INS, BCT)

Figure 1. Evolution des exportations de biens et exportations de biens hors énergie de la Tunisie entre 2010 et 2018 (en milliards d'euros)

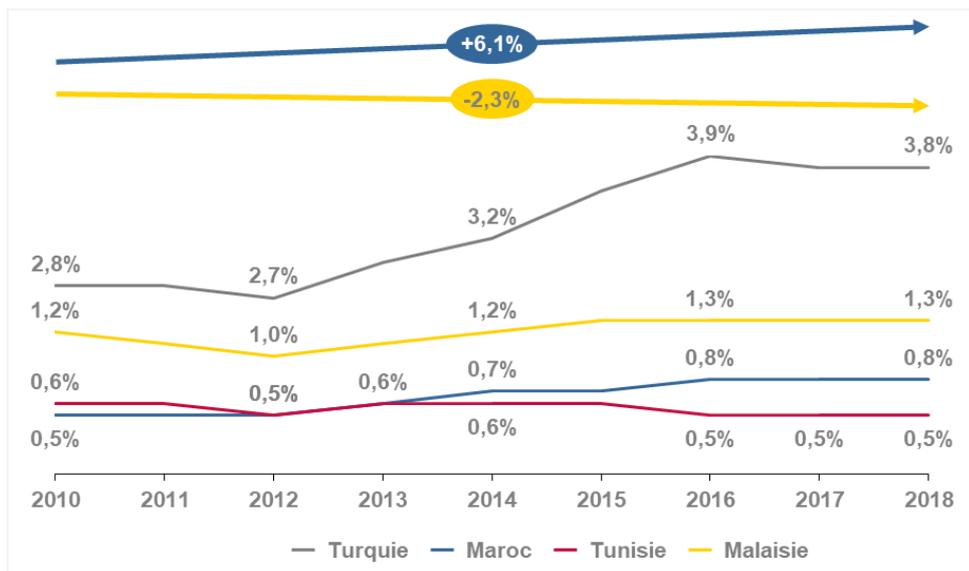


(Source : INS-BCT)



En outre, la Tunisie a perdu au cours de la période 2010-2018 0,1% de part de marché sur l'Union Européenne, son principal client malgré des exportations qui se sont élevées à plus de 10 Milliards d'euros en 2018 contre 9,5 Milliards d'euros en 2010 avec un taux de croissance annuel moyen de 0,79%. Cependant, en termes d'évolution des exportations vers l'UE d'autres pays comme le **Maroc**, la **Turquie** ou la **Malaisie** ont connu un TCAM plus élevé de respectivement, **9,5%**, **7,38%** et **3,78%**.

Figure 2. Evolution des parts de marché de la Tunisie et de certains concurrents dans les importations des états membres de l'Union Européenne entre 2010 et 2018 (en %)



(Source : Eurostat)

De 2010 à 2017, nos exportations manufacturières vers l'UE ont stagné autour de 9,5 Milliards d'euros/an avec une perte de parts de marché, pour remonter en 2018 à 10,2 Milliards d'euros, quand celles du Maroc, que nous dépassons en 2010, ont plus que doublé, de 7,8 à 16 Milliards d'Euros.



Tableau 3 Comparaison entre les exportations tunisiennes et marocaines de biens vers l'Union Européenne en 2010, 2017 et 2018

	2010	2017	2018
Exportations Tunisiennes vers UE (En milliards d'euros)	9,5	9,4	10,2
Exportations Marocaines vers UE (En milliards d'euros)	7,8	15,1	16,1
Part de marché de la Tunisie dans les importations UE (en %)	0,6%	0,5%	0,5%
Part de marché du Maroc dans les importations UE (en %)	0,6%	0,8%	0,8%

La reprise de la croissance constatée en 2018, ne doit pas non plus masquer les fragilités persistantes dont notamment :

- ▶ Le fléchissement ou la stagnation des autres secteurs productifs (industrie métallurgique, énergie, phosphate) ;
- ▶ Le déficit de la balance commerciale qui a atteint un niveau inégalé de 19 Milliards de Dinars en 2018 ;
- ▶ La valeur du Dinar qui a subi une forte dépréciation ;
- ▶ Un taux d'investissement et un taux d'épargne très bas.

Cette dégradation de la compétitivité tunisienne s'est reflétée dans les classements internationaux du **Doing Business** (Banque Mondiale) et du **Global Competitiveness Index** (Forum Economique Mondial – DAVOS) malgré une légère amélioration en **2019** où la Tunisie a gagné **8 places** entre 2017 et 2018 dans le rapport **Doing Business**. Ceci a été possible grâce notamment à la mise en place d'un interlocuteur unique dédié à la création d'entreprises au niveau de l'APII.

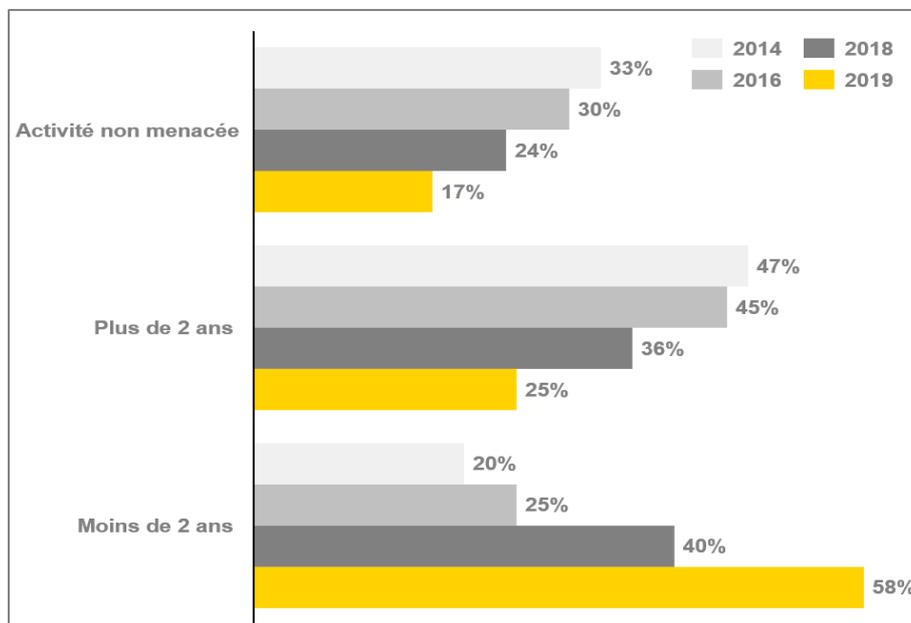


Tableau 4 Evolution du classement de la Tunisie selon « Global Competitiveness Index (DAVOS) » et selon « Doing Business (Banque Mondiale) » entre 2010 et 2018

Classement ¹	2010	2017	2018	Evolution en nombre de places 2010-2018
Global Competitiveness Index (Forum Economique Mondial)	32^{ème} / 139	95^{ème} / 137	87^{ème} / 140	- 55
Doing Business (Banque mondiale)	55^{ème} / 183	88^{ème} / 190	80^{ème} / 190	- 25

Enfin, il est à noter qu'entre 2010 et 2019, le tissu économique tunisien s'est nettement dégradé. Au-delà des agrégats économiques, la proportion de chefs d'entreprises estimant la survie de leurs organisations à moins de 2 ans ne cesse d'augmenter d'année en année. En effet, elle était à hauteur de 20% en 2014, 25% en 2016 puis 40% en 2018. En 2019 ce ne sont pas moins de 58% des chefs d'entreprises qui se sentent menacés à court terme.

Figure 3 : Résilience des entreprises tunisiennes : Réponse à la question « Si la conjoncture (économique) devait rester ce qu'elle est, voire se dégrader, au bout de combien de temps votre activité serait-elle selon vous menacée ? »



(Source : Baromètre EY, 2019)

¹ Classements relatifs aux rapports *Doing Business 2011* et *Global Competitiveness Index 2010- 2011* pour l'année 2011, *DB 2018* et *GCI 2017-2018* pour l'année 2017 et *DB 2019* et *GCI 2018* pour l'année 2018



1.1. Le Pacte : Un instrument clé pour une nouvelle politique économique illustrant la République contractuelle

Le redressement de la compétitivité demeure possible : la Tunisie a plusieurs atouts qui lui permettent de renouer avec une croissance solide et pérenne, tirée par de nombreuses opportunités dans plusieurs secteurs de l'activité économique.

La Tunisie possède en effet, des avantages comparatifs avérés dans l'industrie manufacturière et les services connexes notamment dans les secteurs :

- ✓ Des composants aéronautiques et composants automobiles dont la valeur des exportations a enregistré une croissance moyenne de +10,2% entre 2010 et 2017 ;
- ✓ Du secteur textile- habillement qui a repris ses performances à l'international ;
- ✓ Des secteurs du pharmaceutique et de l'agroalimentaire qui possèdent des marges de progression très importantes sur le marché international et
- ✓ Des secteurs des TIC et de l'ingénierie qui connaissent une forte dynamique.

Le Gouvernement est déterminé à mettre les moyens nécessaires pour booster ces potentialités de croissance et conjuguer ses efforts avec le secteur privé et l'écosystème d'appui aux investissements pour rendre cette croissance effective et durable à des échéances proches.

Pour la concrétisation de cette ambition, il a été décidé d'élaborer un Pacte pour la compétitivité économique et l'équité sociale, construit sur la base d'une responsabilité partagée entre les parties concernées, de la définition d'objectifs clairs et chiffrés ainsi que sur un l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces engagements.

Ce Pacte conçu comme un nouveau mode opératoire pour la relance de l'économie en Tunisie. Il se concentre sur la compétitivité hors prix et sur les principaux facteurs ayant impacté négativement les classements de la Tunisie dans les rapports internationaux de compétitivité économique qui sont :

- ✓ Le cadre réglementaire, l'infrastructure, le marché de l'emploi et la formation ;
- ✓ Le financement ainsi que le développement technologique, l'innovation et la sophistication des affaires et la qualité des biens produits (et/ou services) ;
- ✓ L'image du pays sur les marchés internationaux, la qualité du climat des Affaires et enfin la capacité d'innovation des entreprises.

Le Pacte sera l'instrument clé d'une nouvelle politique économique illustrant la République Contractuelle. Il vise la mobilisation nationale autour d'objectifs ambitieux et réalistes identifiés par le scénario de croissance de la vision nationale de la Tunisie à l'horizon 2025.



Ce Pacte offre également un cadre global dans lequel s'inséreraient les déclinaisons sectorielles, à l'instar du Pacte Textile finalisé, du Pacte Pharmaceutique et du Pacte Automobile déjà lancés.

Les représentants économiques souhaitant mettre en place un Pacte afin de fédérer les opérateurs privés, publics et les partenaires sociaux de leur secteur d'activités se verront soutenus par la Présidence du Gouvernement dans leur démarche.

Gouvernance du Pacte :

Un Conseil supérieur de la Compétitivité des secteurs productifs pour piloter la mise en œuvre des engagements des deux Parties

Une structure de **Gouvernance du Pacte**, « le Conseil Supérieur de la Compétitivité des secteurs productifs », sera mise en œuvre au niveau de la Présidence du Gouvernement. Son rôle principal sera le pilotage / suivi du programme du Pacte, la remontée des alertes et le suivi des actions de remédiation.

Les Pactes de compétitivité :

Instruments clés d'une politique économique illustrant la République Contractuelle.

Ces Pactes visent à assurer une **mobilisation nationale autour d'objectifs ambitieux et réalistes** arrêtés par le scénario de croissance de notre vision de la Tunisie à l'horizon 2025.

Dans ce cadre, **l'Etat s'engage** sur la mise en œuvre des mesures horizontales et sectorielles spécifiques nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Les Partenaires Sociaux s'engagent sur la réalisation d'objectifs d'investissement, d'exportation, d'emplois, d'innovation et de responsabilité sociale.

Le présent Pacte pour la compétitivité économique et l'équité sociale comporte 87 mesures et engagements répartis sur six piliers :

- 1. Le cadre réglementaire et incitatif**
- 2. L'infrastructure**
- 3. Le financement**
- 4. L'emploi et la formation**
- 5. Le développement technologique, l'innovation et la promotion internationale**
- 6. Les mesures sociales**



1.2. Objectifs du Pacte

Le Pacte pour la compétitivité économique et l'équité sociale comprend **5 objectifs stratégiques, 87 Mesures et Engagements** ayant comme finalité de redresser de façon substantielle le niveau de compétitivité des entreprises et impacter positivement l'ensemble de l'économie tunisienne.

Ce Pacte fera l'objet d'un reporting annuel. Des mesures correctives seront apportées au besoin sans toutefois modifier les objectifs qui lui sont assignés.

La mise en œuvre du Pacte devrait doter la Tunisie des moyens nécessaires pour atteindre à l'horizon 2025 les principaux objectifs suivants :

- ▶ **Objectif 1 : 4,5% de croissance** du Produit Intérieur Brut **contre 2,5% en 2018**
- ▶ **Objectif 2 :** Des exportations de biens représentant **près de 90 Milliards de dinars et 47,5% du PIB** contre 38,8 % en 2018
- ▶ **Objectif 3 :** Un **taux d'investissement** public et privé représentant **24% du PIB** contre 18,5 % en 2018
- ▶ **Objectif 4 :** Atteindre une **création moyenne annuelle de 84 000 emplois en 2025** contre 27 600 emplois créés en 2018.
- ▶ **Objectif 5 :** Faire partie du **Top 50** dans les classements internationaux du **Doing Business** et du **Global Competitiveness Index** à horizon 2025

Tableau 5 Objectifs chiffrés à horizon 2025

Indicateur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance (%)	2,5	1,6	2,5	3,0	3,5	4,0	4,5	4,5
Exportations de biens et services (en milliards de dinars courants)	49	52	57	64	72	79	93	106
Exportations de biens (en milliards de dinars courants)	41	43	47	53	60	66	78	90
Exportations de biens (% PIB)	38,8	36,7	37	38,5	40	41	45	47,5
Investissements (% PIB)	18,5	18,6	20	20,5	21,5	22,5	23	24
Création d'emplois (en milliers)	28	29	39	45	54	61	79	84



1.3. Mesures et engagements du Pacte

A cet effet, **87 Mesures et Engagements** dont **53 mesures** de l'Etat et **34 engagements** des partenaires sociaux outre les mesures et engagements sectoriels amenés par les **20 pactes sectoriels** seront mis en œuvre par l'Etat et le secteur privé (Textile, Cuir et Chaussures, Automobile, Aéronautique, Pharmaceutique, Huile d'olives, Dattes, Produits de la mer, Fruits et légumes, Lait et dérivés, Céréales et dérivées, , IMCCV, Industries Chimiques, Bois et ameublement, Plasturgie, Packaging, Technologies de l'Information et de la Communication, Energies Renouvelables, BTP)

53 Mesures identifiées à mettre en œuvre par l'Etat

A travers ce pacte, l'Etat s'engage à mettre en œuvre **53 mesures horizontales, réparties sur 6 piliers de compétitivité** comme suit:

- ▶ **Cadre réglementaire et incitatif** : 13 mesures viseront l'amélioration du climat des affaires en Tunisie via la digitalisation et la simplification des procédures administratives dont notamment :
 - La **simplification** de la création d'entreprise (baisse du nombre de procédures, du coût, et des délais nécessaires)
 - La **digitalisation** prioritaire de trois services à l'entreprise (code en douane, identification fiscale et RNE)
 - La **mise à niveau** des institutions d'appui tant au niveau national que régional
 - Le **soutien au taux de change** via la mise en place d'un Plan Dinar et d'une stratégie de Décashing
 - Le **renforcement des incitations fiscales et financières** incluant, le dégrèvement des bénéficiaires réinvestis, la suspension de la TVA et la déduction des droits de douane sur les équipements importés.

- ▶ **Infrastructure** : 11 mesures pour améliorer l'infrastructure tunisienne à travers le développement des zones industrielles, des pôles de compétitivité, de l'infrastructure routière, portuaire et aéroportuaire dont notamment :
 - La mise en œuvre d'un **schéma directeur des infrastructures** industrielles avec entre autres le triplement de la superficie des espaces dédiés aux Zones Industrielles et technopôles
 - La **mise à niveau de l'infrastructure portuaire** avec pour priorité le lancement du projet de port en eaux profondes d'Enfidha ainsi que des travaux des quais 8 et 9 du port de Radés

- ▶ **Financement** : 8 mesures pour mener à bien la restructuration financière des entreprises, améliorer la compétitivité des PME et développer le capital-risque dont notamment :



- **La mise en place d'une ligne de crédit de 1 000 Millions de dinars** par an sur 5 ans bonifiée de 3 points, **accompagnée d'un programme de coaching des PME** par les banques
 - La mise en place d'une **ligne de financement destinée à la restructuration des PME**
 - La réactivation de l'intégralité des **11 fonds d'essaimage**
 - La mise en place d'un **médiateur national du crédit**
- ▶ **Emploi et formation** : 3 mesures pour assurer l'adéquation entre l'offre et la demande au niveau du marché de l'emploi:
- La mise à jour des **plans de formation** en impliquant de manière formelle le secteur privé aux côtés de l'Etat.
 - La **révision du mode de gouvernance des centres de formation professionnelle** dans l'optique d'une gestion des centres en Partenariat Public Privé.
 - Le développement dans les principales institutions d'enseignement supérieur de Centres destinés à apporter les formations complémentaires nécessaires pour l'adaptation des compétences de leurs diplômés aux besoins du marché (**Centres de Carrières et de Compétences - 4C - et Elife**).
- ▶ **Développement technologique, innovation et promotion internationale** : 12 mesures pour mettre les technopôles au centre d'une politique ambitieuse de soutien au développement technologique, encourager les partenariats entreprises/universités et promouvoir à l'international la Tunisie industrielle et technologique dont notamment:
- **La rénovation de la politique de soutien au développement technologique et à l'innovation**, l'augmentation de la part du PIB destinée aux investissements en R&D de +0,21 points pour atteindre 0,81% du PIB à horizon 2025 contre 0,6% en 2018, et la hausse de la part du secteur privé de 11% en 2018 à 30% en 2025
 - **La révision du mode de gouvernance pour l'octroi des avantages en faveur des projets innovants** d'une part et des secteurs prioritaires, d'autre part.
 - La mise en œuvre d'une stratégie avec les équipes nécessaires pour tirer davantage profit des possibilités offertes par les **Fonds de recherche européens**
 - **Le développement de l'écosystème technologique à travers l'ensemble des structures** : technopôles, centres techniques, universités/centres de recherche et assurer l'accréditation de ces structures aux normes internationales.
 - **Le renforcement et la promotion des relations Universités – Entreprises** en procédant notamment à la signature de conventions entre l'Etat et les 10 Pôles de compétitivité et en multipliant les structures d'interface Universités – entreprises.



- Le lancement d'une campagne internationale de promotion de la Tunisie industrielle et technologique avec notamment le démarchage et l'attraction **de 50 investisseurs de premier rang sur 5 ans ainsi que l'instauration d'un protocole d'accueil unifié pour les accueillir.**
- ▶ **Social** : 6 mesures dans l'optique de garantir un meilleur climat social, dont notamment :
 - La promotion du **dialogue social**
 - La mise en place d'une **stratégie nationale dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail** dont les objectifs seront de couvrir 2 millions de travailleurs par le régime ATMP, de réduire les taux d'accidents de travail et d'atteindre les objectifs de l'ODD
 - La mise en place d'un programme d'appui et d'accompagnement permettant à **100 entreprises d'intégrer le pacte mondial sur la RSE.**

34 Engagements identifiés à mettre en œuvre par les partenaires sociaux

Les partenaires sociaux s'engageront aux côtés de l'Etat pour la compétitivité économique et l'équité sociale. Plus particulièrement, 34 engagements principaux, à horizon 2025 ont été fixés :

- ▶ **Engagement 1 à 20** : Contribuer à la réalisation des objectifs horizontaux assignés au Pacte et des objectifs sectoriels assignés aux 20 pactes sectoriels
- ▶ **Engagement 21** : Diffuser auprès des entreprises des procédures claires et auditable ayant pour objectif de combattre la pratique de la corruption
- ▶ **Engagement 22** : Porter la part des **investissements privés à 30 milliards de dinars soit 2/3 des investissements totaux** contre 9 milliards de dinars en 2018
- ▶ **Engagement 23** : A travers l'APBT, réactiver les cellules PME des banques, mettre en places des plateformes de crédit scoring et faire parrainer une région de l'intérieur par chaque banque.
- ▶ **Engagement 24** : Contribuer à **la formation continue** y compris à l'organisation de formations complémentaires en partenariat avec les centres de formation et l'Etat.
- ▶ **Engagement 25** : Accompagner le processus de mise à jour des plans de formation en s'impliquant de manière formelle dans les conseils scientifiques des universités.
- ▶ **Engagement 26** : Porter la création annuelle d'emplois de 27 600 en 2018 à 84 000 en 2025 soit une création moyenne de 56 000 emplois entre 2020 et 2025.
- ▶ **Engagement 27** : Réaliser un grand projet à forte employabilité, dans chaque région de l'intérieur.
- ▶ **Engagement 28** : Assurer une implication forte aux opérations de promotion internationale.



- ▶ **Engagement 29** : Porter la valeur des exportations à l'horizon 2025 à **90 milliards de Dinars**.
- ▶ **Engagement 30** : Intensifier les efforts en vue de la création de consortiums à l'instar des consortiums d'exportation lancés en avril 2019 « Taste Tunisia » (agroalimentaire), « Tunisia Building Partners » (matériaux de construction) et le consortium opérant dans le secteur de la santé, en plus des consortiums déjà existants.
- ▶ **Engagement 31** : Multiplier les efforts pour réduire et prévenir les tensions sociales et diminuer le nombre des grèves et des licenciements économiques.
- ▶ **Engagement 32** : Réduire les taux d'accidents de travail et d'accidents de travail mortels.
- ▶ **Engagement 33** : Réaliser l'objectif de l'ODD relatif à la réduction d'ici 2030, du nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.
- ▶ **Engagement 34** : Inciter les entreprises à adhérer au programme RSE et améliorer le positionnement de la Tunisie dans le classement des pays les plus performants en la matière.



II. Objectifs détaillés à l'horizon 2025



II. Objectifs détaillés à l'horizon 2025

Les objectifs principaux du Pacte pour la compétitivité économique et l'équité sociale sont au nombre de cinq²:

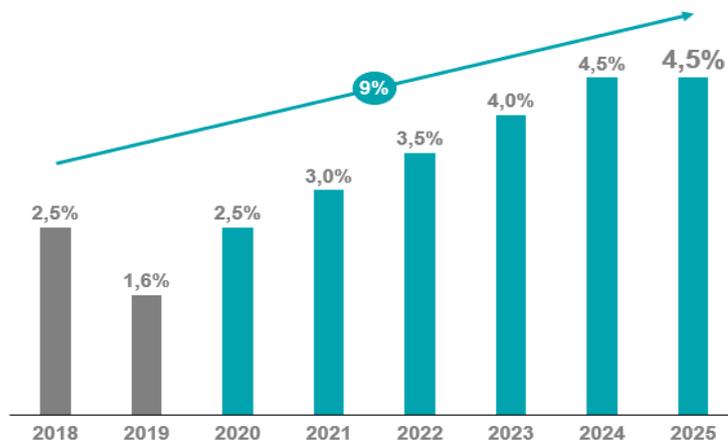
Objectif 1 : Un taux de croissance du PIB de 4,5 % en 2025

La croissance du Produit Intérieur Brut tunisien a stagné autour de 1,5% entre 2014 et 2016 pour connaître un léger rebond à 1,9% en 2017 et 2,5% en 2018. L'objectif fixé à horizon 2025 est d'atteindre 4,5% de croissance annuelle soit un gain de 2 points par rapport à 2018.

La réalisation de cet objectif de croissance s'appuiera sur la hausse des exportations et une reprise de l'investissement, et nécessite d'initier une transformation de l'économie avec une progression du contenu technologique des exportations.

Ce schéma de croissance doit permettre de réduire le chômage à moyen terme et d'améliorer l'intégration la Tunisie dans la chaîne de valeur mondiale en développant des activités à fort avantage concurrentiel sur les marchés dynamiques

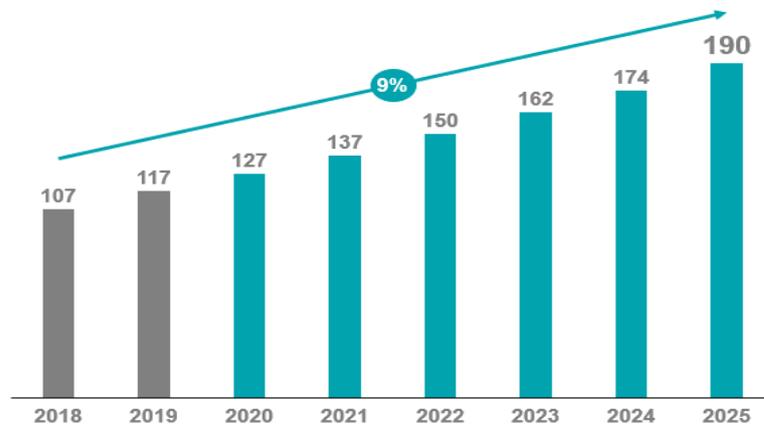
Figure 4. Objectif du taux de croissance du PIB à horizon 2025



² Les objectifs du pacte à horizon 2025 sont [détaillés en annexe](#)



Figure 5. Evolution du PIB à horizon 2025 en milliards de dinars (prix courants)



Objectif 2 : Hausse des exportations passant de 41 milliards en 2018 à 90 milliards de Dinars en 2025

Le renforcement de la compétitivité des produits tunisiens se concrétisera en s'assurant d'une part d'orienter les secteurs traditionnels vers des créneaux porteurs à plus forte valeur ajoutée, et en permettant d'autre part une plus grande intégration des activités en amont et en aval notamment pour les secteurs à fort potentiel.

Cette montée en gamme couplée à l'identification de nouveaux marchés internationaux dynamiques sur lesquels la Tunisie pourra occuper un positionnement concurrentiel doit permettre aux exportations de biens d'atteindre 47,5% du PIB à l'horizon 2025 soit un montant de 90 milliards de dinars.

Figure 6. Objectif d'exportations à horizon 2025 (en milliards de dinars)

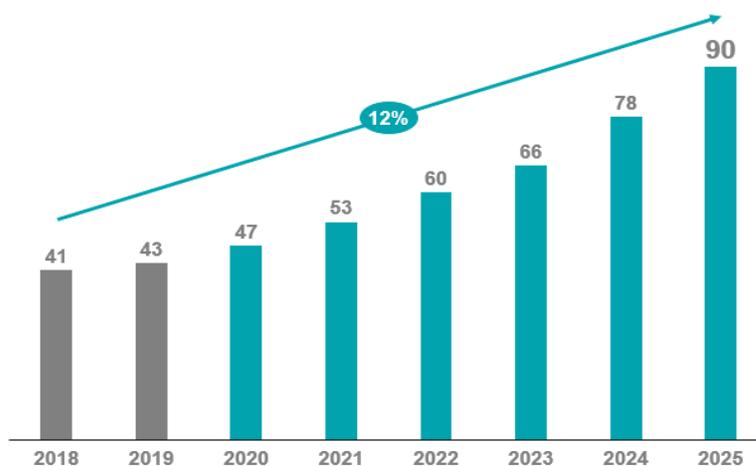




Tableau 6 : Décomposition des exportations par secteur (en Millions de Dinars et en %)

	2018		2025	
	Valeur – MD	%	Valeur – MD	%
Agriculture & industries agro-alimentaires	5 410	13%	10 833	12%
Energie & lubrifiants	2 329	6%	5 244	6%
Mines, phosphates & dérivés	1 374	3%	3 361	4%
Textiles, habillements & cuirs	8 972	22%	19 780	22%
Industries mécaniques & électriques	18 197	44%	40 918	45%
Autres industries manufacturières	4 705	11%	10 053	11%
Total exportations de biens	40 986	100%	90 188	100%

Tableau 7 : Décomposition des exportations par pays de destination 2018 et 2025 (en Millions de Dinars et en %)

	2018		2025	
	Valeur – MD	%	Valeur – MD	%
Afrique	4 300	10%	10 526	12%
<i>Dont Maghreb</i>	3 037	7%	7 876	9%
Amérique	1 381	3%	2 482	3%
Asie	1 877	5%	3 555	4%
Europe	31 092	76%	69 443	77%
Autres Pays	2 335	6%	4 182	5%
Total exportations de biens	40 986	100%	90 188	100%



Objectif 3 : Atteindre un taux d'investissement équivalent à 24% du PIB

La réalisation d'un objectif de croissance du PIB de 4,5% en 2025 nécessite des objectifs ambitieux en termes d'investissements qui seraient d'atteindre un taux d'investissement en part du PIB de 24% vs. 18,5% en 2018 (soit 46,8 Milliards de dinars en 2025 contre 19,6 Milliards de dinars en 2018). Ce niveau a déjà été atteint puisqu'en 2010 ce taux était de 24,6% du PIB. La répartition de ces investissements projetés serait de 40% pour le secteur public et 60% pour le secteur privé.

L'atteinte de ces objectifs nécessite des réformes liées au cadre réglementaire et incitatif, à l'infrastructure, à la formation, au système de recherche et innovation, au marché du travail et à l'amélioration de l'attractivité du site Tunisie.

Figure 7. Objectif d'investissement à horizon 2025 (en part du PIB)

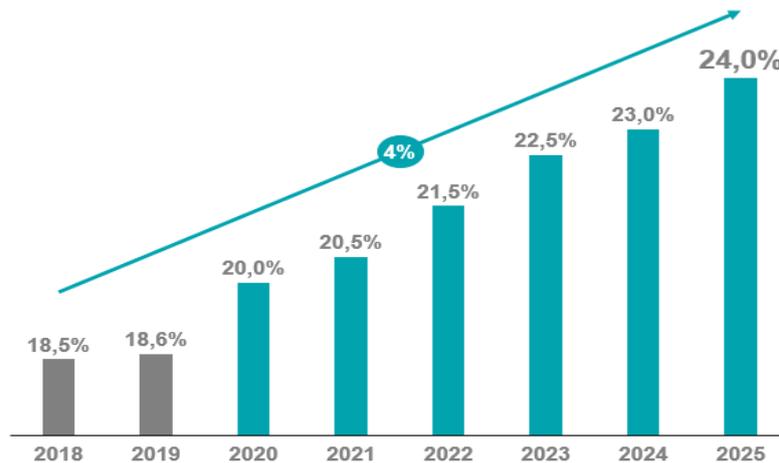


Tableau 8 : Evolution des investissements par secteur 2018-2025 (en millions de dinars)

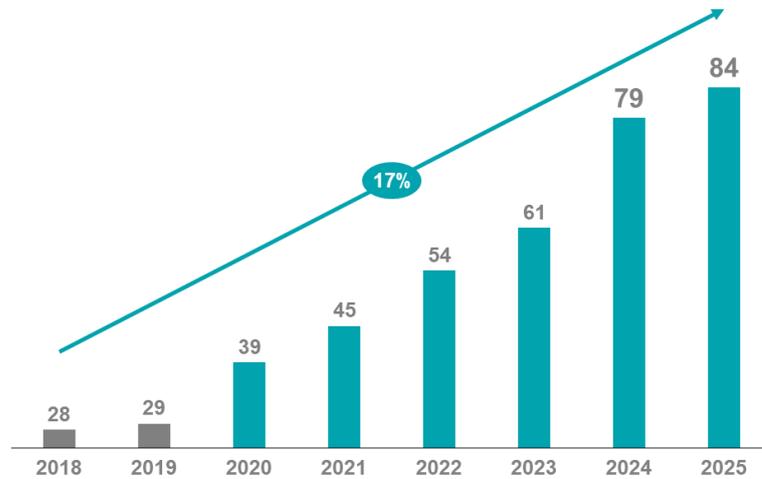
	2018	2025
Agriculture et pêche	1 530	4 800
Industries manufacturières	2 281	6 496
Industries non manufacturières	3 665	9 432
Services	9 480	19 588
Equipements collectifs	2 610	6 500
Total	19 566	46 816



Objectif 4 : Porter la création annuelle d'emplois à 84 000 en 2025

Réaliser une croissance économique de 4,5% à horizon 2025 permettra de créer plus de 300 000 emplois supplémentaires à raison de 18 000 emplois créés par point de PIB, soit une moyenne de 56 000 emplois par an sur 6 ans (2020 – 2025) pour couvrir une demande d'emploi en constante augmentation depuis 2010 avec un taux de croissance annuel moyen de 1,21% sur la période 2010-2017 (INS).

Figure 8. Objectif de création d'emplois à horizon 2025

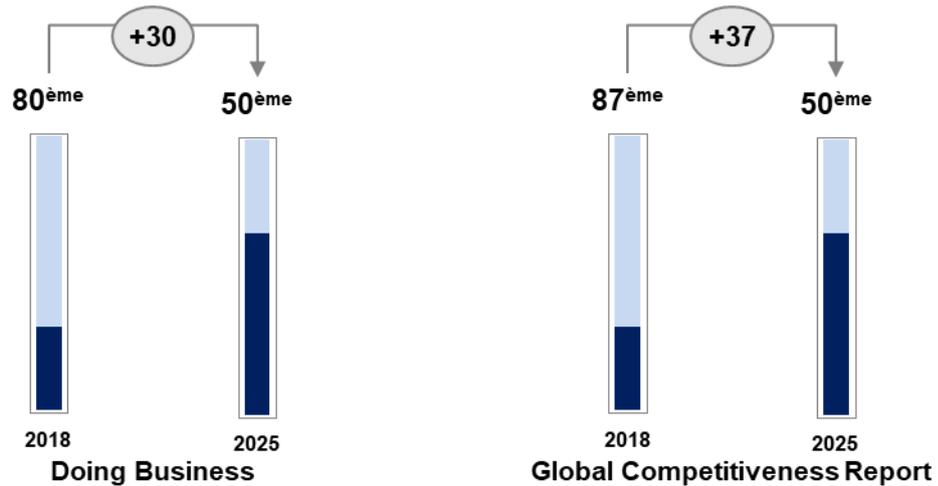




Objectif 5: Classements Doing Business [top 50] et Global Competitiveness [top 50]

La réalisation de ces objectifs permettra à la Tunisie de faire partie des 50 « best performers » du Global Competitiveness Index du Forum Economique Mondial de Davos et du rapport Doing Business de la Banque Mondiale.

Figure 9 : Objectif à atteindre au niveau des classements internationaux à horizon 2025





III. Mesures et engagements du Pacte

87 Mesures et Engagements

53 Mesures de l'Etat

34 Engagements des partenaires sociaux

Répartis sur **6 piliers**



III. Mesures et engagements du Pacte

87 Mesures et engagements dont **53** mesures de l'Etat et **34** engagements des partenaires sociaux outre les mesures et engagements sectoriels

Les 53 Mesures identifiées à mettre en œuvre par l'Etat sont réparties sur 6 piliers de compétitivité comme suit :

- ▶ **Cadre réglementaire et incitatif** : 13 mesures viseront l'amélioration du climat des affaires en Tunisie via la digitalisation et la simplification des procédures administratives
- ▶ **Infrastructure** : 11 mesures pour améliorer l'infrastructure tunisienne à travers le développement des zones industrielles, des pôles de compétitivité, de l'infrastructure routière, portuaire et aéroportuaire
- ▶ **Financement** : 8 mesures pour mener à bien la restructuration financière des entreprises, améliorer la compétitivité des PME et développer le capital-risque
- ▶ **Emploi et formation** : 3 mesures pour assurer l'adéquation entre l'offre et la demande au niveau du marché de l'emploi
- ▶ **Développement technologique, innovation et promotion internationale** : 12 mesures pour mettre les technopôles au centre d'une politique ambitieuse de soutien au développement technologique, encourager les partenariats entreprises/universités et promouvoir à l'international la Tunisie industrielle et technologique.
- ▶ **Social** : 6 mesures dans l'optique de garantir un meilleur climat social, dont notamment la promotion du dialogue social, de la santé et de la sécurité au travail, et de la RSE.

Les 34 engagements des partenaires sociaux, répartis sur ces 6 piliers, consistent en particulier à:

- ▶ Contribuer à la **réalisation des objectifs 2025** assignés au Pacte global et aux 20 pactes sectoriels.
- ▶ **Porter la part des investissements privés à 30 Milliards de dinars** soit 2/3 des investissements totaux contre 9 milliards de dinars en 2018
- ▶ Contribuer à la **formation continue** en partenariat avec les centres de formation et l'Etat et accompagner le processus de mise à jour des plans de formation.
- ▶ Contribuer à la **campagne internationale de promotion de la Tunisie industrielle et technologique** et, en particulier, à l'attraction d'un investisseur stratégique par an.
- ▶ Réaliser **un grand projet à forte employabilité, dans chacune des régions intérieures** et augmenter la part des investissements dans les régions de l'intérieur à **50%**



- ▶ Promouvoir le **dialogue social** dans l'optique de garantir un meilleur climat social, diffuser auprès des entreprises des procédures claires et auditables ayant pour objectif de combattre la pratique de la corruption et de s'engager dans le cadre de la charte de responsabilité sociale des entreprises **RSE**.

NB :

- 1- *Les mesures sont désignées en fonction de l'entité s'engageant à les mener sachant que **M** renvoie vers les « mesures » engagées par le public (l'Etat) et **E** renvoie vers les « engagements » des partenaires sociaux. Certaines mesures engagent l'Etat et les partenaires sociaux et seront notées **M/E**.*
- 2- *Les méthodologies adoptées lors de l'élaboration des rapports « Global Competitiveness Report » 2018 et celles le précédant sont différentes, ainsi des indicateurs ont pu être modifiés, supprimés ou rajoutés. La comparaison entre les performances réalisées en 2010 et en 2018 a été effectuée selon les indicateurs de 2018 se rapprochant au mieux des indicateurs utilisés en 2010.*





**1^{er} pilier : Cadre réglementaire
et incitatif**



Pilier I : Cadre réglementaire et incitatif

CONSTAT

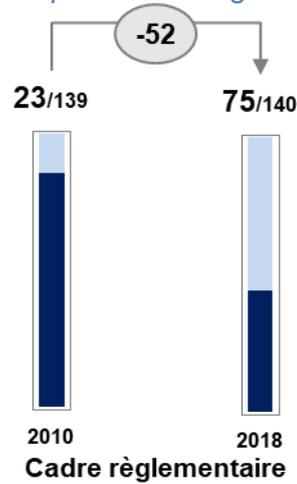
A l'origine de la dégradation du cadre réglementaire entre 2010 et 2017, nous avons identifié :

- **La lourdeur des régulations gouvernementales** : multiplication des textes de lois depuis 2011 ainsi que le faible degré d'information vis-à-vis des procédures.
- **La forte dégradation de la situation des institutions d'appui à l'entreprise** (APII, APIA, Centres techniques,) tant au niveau national qu'au niveau régional (ainsi le guichet unique de l'APII qui assurait un délai de 24 h pour les procédures de création d'entreprise a porté ce délai à plus de 8 j). De même le réseau des représentations régionales, des pépinières d'entreprises, des centres d'affaires...a vu le niveau de ses prestations fortement détérioré. En outre, la création de la TIA avec des prérogatives opérationnelles (au lieu d'un positionnement stratégique) et un statut du personnel plus favorable a entraîné une forte perturbation dans le système.
- La réforme du **cadre juridique de l'investissement** à travers la promulgation de deux lois en septembre 2016 et février 2017, s'est caractérisée par une conception biaisée et une mise en œuvre qui marque le pas. En effet cette réforme, dès sa conception, qui a pris plusieurs années, s'est basée sur une approche idéologique **en supprimant quasiment toutes les incitations au secteur industriel**, alors que le but ultime de toute politique économique est d'encourager la création de valeur au détriment de la spéculation et de la rente. Ainsi, près de deux années après son entrée en vigueur, il s'avère, contrairement à l'exposé des motifs de la loi de l'investissement, que ce nouveau dispositif n'est ni plus simple, ni plus rapide, ni plus encourageant.
- **Le niveau élevé de corruption** reflété par le faible score de 43/100 enregistré par la Tunisie au **Corruption Perception Index** en 2018 (100 étant le meilleur score : absence de corruption).

Cette dégradation apparaît notamment à travers la baisse inédite du rang de la Tunisie dans les classements internationaux de la compétitivité. Cependant malgré les efforts entrepris par le gouvernement au cours de ces deux dernières années qui ont fait gagner au pays 8 places dans le classement Doing Business, la Tunisie demeure encore parmi les pays les moins bien classés et les mesures entreprises pour l'amélioration du climat des affaires restent confrontées à des problèmes de mise en œuvre et de suivi.



Figure 10. Classement de la Tunisie au Global Competitiveness Index sur le pilier cadre réglementaire



(Source : Global Competitiveness Index)

1.1. Mesures relatives au cadre réglementaire et aux institutions d'appui

Compte tenu de cette situation, **la revue du cadre réglementaire, de l'efficacité des institutions d'appui et le renforcement des incitations aux secteurs productifs** ainsi que leur mise en cohérence avec les objectifs de l'économie réelle forment un prérequis pour la relance économique. C'est pourquoi les parties s'accordent à la mise en place de **13 mesures de l'Etat et 22 engagements du secteur privé.**

Amélioration du cadre réglementaire : M-1

L'Etat s'engage à intensifier les efforts de suivi et d'anticipation permanents des classements internationaux. Pour ce faire, l'Etat s'engage à **institutionnaliser les task force** et à les rattacher à la Présidence du Gouvernement, ceci dans l'objectif d'atteindre à horizon 2025 :

- ▶ **La 50^{ème} place mondiale sur le classement du Doing Business** (Groupe Banque Mondiale)
- ▶ **La 50^{ème} place du Global Competitiveness Index** (Davos – World Economic Forum)



Amélioration du cadre réglementaire : M-2

L'Etat s'engage à **intensifier ses efforts de simplification des procédures** en faisant appel au digital et en actant immédiatement le déploiement du guichet virtuel ³ qui éviterait de passer par une phase transitoire de mise en place de la liasse unique.

En particulier, les services en ligne suivants devront être mis en place de manière urgente:

- ▶ Immatriculation fiscale
- ▶ Code en douane
- ▶ Dépôts de statuts et immatriculation au registre du commerce
- ▶ Insertions et publications au RNE– Echéance 31/03/2020

Renforcement des institutions d'appui : M-3

L'Etat s'engage à signer et à lancer les programmes d'appuis financés par la coopération internationale en cours ou planifiés dans le cadre de la **mise à niveau des structures d'appui**.

Plus particulièrement, l'Etat s'engage à :

- ▶ Recruter les premiers responsables des institutions d'appui (TIA, APII, FIPA, APIA, BDR,) par appel d'offres national et de les rémunérer sur la base du marché international, à l'instar de l'expérience réussie de recrutement des 3 DG des banques publiques
- ▶ Aligner les statuts de l'APII, la FIPA et l'APIA sur celui de la TIA
- ▶ Orienter les missions de la TIA vers des missions plus stratégiques et moins opérationnelles

Amélioration du cadre réglementaire : M-4

Dans une optique de simplification, l'Etat s'engage à la mise en œuvre des dispositions de la **Loi transversale pour l'économie**, qui a pour objet l'identification des erreurs, des points de blocages dans la réglementation tunisienne relative au climat des affaires (exemple : ouverture de la SICAR – investissements à capital risque – à tout type d'investisseurs tunisiens physiques ou morales ; facilitation des procédures de liquidation ...).

³Prévu par la loi 2004-89 du 31 décembre 2004 et l'article 7 du décret 2005-3189 du 12 décembre 2005



Dans le cadre de cette mesure, l'Etat s'engage à :

- ▶ Réduire le nombre de procédures, le coût et le temps nécessaires pour la **création d'une entreprise**, comme suit :

	Création d'entreprise	
	Actuel 2018	Objectif 2025 ⁴
Nombre de procédures	6	3
Coût (<i>income per capita</i>)	4,3 % (153\$)	0,9% (47\$)⁵
Temps nécessaire	8 jours	4,7 jours

(Source : Doing Business 2019)

- ▶ Réduire le coût et le temps nécessaires pour la réalisation d'une **opération d'exportation** comme suit :

	Opération d'exportation	
	Actuel 2018	Objectif 2025 ⁶
Coût	669 \$	212 \$
Temps nécessaire	53 heures	10 heures

(Source : Doing Business 2019)

- ▶ Réduire le coût et le temps nécessaires pour la réalisation d'une **opération d'importation** comme suit :

	Opération d'importation	
	Actuel 2018	Objectif 2025
Coût	740 \$	380 \$
Temps nécessaire	107 heures	50 heures

(Source : Doing Business 2019)

- ▶ Ramener le nombre de conteneurs traités par heure au port de Radès actuellement de **3 conteneurs par heure à son niveau de 2010 c'est-à-dire 30 conteneurs par heure**

⁴Moyenne du premier quartile au classement du Doing Business

⁵Sur la base des prévisions de l'INS à 2025 en termes de population et de PIB

⁶Moyenne du premier quartile hors pays en zone européenne de libre-échange pour les coûts (nuls)



Assouplissement de la réglementation de change : M-5

Pour améliorer le climat des affaires, booster les exportations, et atténuer les pressions baissières sur le dinar, l'État s'engage à mettre en œuvre un « **Plan dinar** » ayant pour principal objectif d'améliorer le stock des réserves en devises. Ce plan comprend une série de mesures dont notamment :

► **La réglementation de change :**

- Libéraliser la réglementation de change à travers notamment la libéralisation de la gestion des comptes en devises détenus par les résidents et alimentés par leurs revenus provenant d'exportations de biens et services, des comptes en devises détenus par les non résidents et alimentés par des transferts transparents.
- Mieux accompagner les entreprises qui s'implantent à l'international en relevant substantiellement les plafonds des investissements à l'étranger non soumis à autorisation.
- Permettre aux personnes physiques résidentes d'ouvrir un compte unique en devises à partir du montant restant de l'allocation touristique (dans un premier temps).
- Offrir une rémunération attractive et une liberté totale de gestion pour les comptes en devises ouverts par les TRE
- Décréter et élargir le périmètre de l'amnistie de change.

► **Le marché de change :**

- Plusieurs mesures relatives à la gestion de ce marché pour renforcer la lutte contre les spéculations et les anticipations négatives sur le Dinar

► **La balance courante :**

- Relance des secteurs énergétiques et du phosphate, appui accru aux exportations, et renforcement de l'apport des tunisiens non-résidents

Engagements sectoriels du privé : E-1 à 20

Le secteur privé s'engage à contribuer à la **réalisation des objectifs horizontaux** assignés au Pacte et des **objectifs définis dans les 20 pactes sectoriels**.



Modernisation des modes de paiements : M-6

L'Etat s'engage à accélérer l'adoption et la publication des décrets d'application du **Decashing**, visant à limiter l'utilisation excessive du cash principalement dans l'administration et les services publics qui sont les consommateurs les plus importants de cash dans l'économie nationale, ceci dans l'optique de :

- Lutter contre l'économie informelle
- Limiter l'inflation
- Assurer une stabilité de la masse monétaire

Cette volonté se concrétisera par la mise en place de plusieurs canaux de paiement :

- ▶ **Etablissements de Paiement** (dont le décret régissant l'activité et le fonctionnement a été promulgué le 31/12/2018) permettront de développer l'offre de services de paiement notamment les versements et les retraits d'espèce, les prélèvements, les opérations de transfert de fonds et la réalisation d'opérations de paiement par tout moyen de communication à distance y compris les opérations de paiement électronique.
- ▶ Les services financiers innovants à l'instar du :
 - **Mobile Payment**, en coopération avec les Banques, Opérateurs Télécoms, FinTech, Commerçants et Consommateurs, visera les personnes non ou faiblement bancarisées et permettra entre autres de faire face aux soucis de disponibilité du cash, temps d'attente, déplacement à l'institution financière
 - **Paiement sans contact** grâce aux technologies de « Radio frequency identification » et « Near Field Communication » (NFC) permettra d'effectuer des paiements sécurisés à travers des cartes, porte-clés, cartes à puce ou d'autres dispositifs

Responsabilité sociale des entreprises : E-21

Le secteur privé s'engage à diffuser auprès des entreprises **des procédures claires et auditables** ayant pour objectif de combattre la pratique de la **corruption**.



1.2. Mesures relatives aux incitations fiscales et financières

a. Incitations fiscales

Incitations fiscales : M-7

L'Etat s'engage à rétablir le **dégrèvement fiscal physique** pour les activités industrielles et touristiques et pour les FCPR (Fonds Communs De Placement à Risques) non captives de groupes et investissant dans les start-ups et ce à hauteur de 200 millions de dinars par an.

Incitations fiscales : M-8

L'Etat s'engage à procéder à :

- ▶ **La suspension des droits de douanes, des droits de consommation et de la TVA** des équipements importés nécessaires à la réalisation des investissements.
- ▶ **La suspension de la TVA et des droits de consommation** sur les équipements achetés localement nécessaires à la réalisation des investissements.

Incitations fiscales : M-9

L'Etat s'engage à mettre en place un **régime d'amortissement dérogatoire supplémentaire de 100%** pour soutenir les investissements productifs. Ce suramortissement s'ajoutera à l'amortissement classique calculé sur la base du coût d'acquisition historique, et permettra ainsi aux entreprises de reconstituer l'autofinancement nécessaire au renouvellement de leurs équipements et de se protéger ainsi contre les risques liés à la dépréciation du dinar, à travers :

- ▶ L'introduction de **la réévaluation légale des immobilisations**. Cette réévaluation permettra aux entreprises de corriger la valeur de leurs actifs sans avoir à subir un impact fiscal (en période de forte inflation) et de renforcer leurs capitaux propres. Ceci permettra d'assurer aux entreprises une meilleure capacité de financement ;
- ▶ L'encouragement de l'innovation et de la Recherche et Développement au sein des entreprises via un **régime de crédit d'impôt** consistant au profit des entreprises qui financent la recherche, notamment en liaison avec l'université, et/ou favorisent l'incubation de projets et s'engagent dans l'entrepreneuriat.



b. *Incitations financières*

Incitations financières : M10

Le volume des aides publiques à la PME est, contrairement à ce qu'avancent plusieurs rapports, extrêmement faible en Tunisie comparativement aux expériences internationales. Les aides financières sont estimées à 333 MD en 2018 soit environ 0,3 % du PIB pour la Tunisie, elles sont 8 fois moins importantes qu'au Maroc où ces aides sont de l'ordre de 2,5 % du PIB.

En outre et depuis la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement (2016), les incitations fiscales ont fortement baissé (export et dégrèvement des bénéfices réinvestis). Ainsi l'ensemble des aides financières et fiscales est passé de 2 % du PIB en 2009 (jugés alors dans la fourchette basse des pays de comparaison) à moins de 1 % du PIB en 2018.

Il est donc proposé de **relever le volume des aides publiques à la PME** en augmentant progressivement les dotations budgétaires y afférant et en mobilisant la coopération internationale.

Dans ce cadre, l'Etat s'engage à porter le montant des aides financières aux PME de 0,3 % du PIB (333 MD) en 2018 à 0,6 % du PIB (1028 MD) en 2025 et ce à travers les mécanismes résumés ci-après (l'ensemble des aides financières et fiscales passerait de 1 % à près 2 % du PIB entre 2018 et 2025).

Les fonds d'aide à la PME en Tunisie

Depuis la mise en place des premières lois d'encouragement à l'investissement en 1972 et 1974, puis successivement en 1981, 1987 1993 et 2016, un dispositif d'aides financières aux entreprises a été mis en place pour les accompagner dans toutes les phases de leurs projets: création, extension mise à niveau, recherche développement, innovation technologique développement régional, développement des exportations etc.

Ce dispositif d'aides passe à travers dix fonds d'aide à la PME dont la diversité est conforme à la diversité des objectifs visés, comme c'est d'ailleurs le cas au niveau international. Les budgets alloués à ces fonds ont néanmoins toujours été très réduits.

Outre les sept fonds, opérationnels, qu'il est proposé de renforcer, il est recommandé de créer trois autres fonds. Ces Fonds, existant ou à créer, sont répartis comme suit:

- ▶ Huit (8) fonds budgétaires (6 existants, 2 à créer)
- ▶ Deux (2) fonds de coopération (1 existant, 1 à créer)

A horizon 2025, les fonds de coopération sous forme de dons passeraient de 15MD à 120 MD et ce outre une ligne de crédit et de restructuration de la PME d'un montant de 1300 MD, tandis que les montants des dotations budgétaires allouées à la PME passeraient de 318 à 908MD entre 2018 et 2025, après un rattrapage en 2020.

Le tableau ci-dessous met en évidence les différents fonds engagés dans le cadre du pacte pour la compétitivité de l'économie tunisienne:



Prévision de l'évolution des aides financières à la PME par nature de fonds (en Millions de dinars - MD)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds budgétaires	318	470	713	763	814	860	884	908
Fonds de coopération	15	15	15	20	100	100	110	120
Total	333	485	728	783	914	960	994	1028

1. Huit (8) Fonds budgétaires d'un montant programmé pour 2020 de 713 MD. Ces fonds sont classés en 6 catégories en fonction de la nature de leur intervention :

1. 3 Fonds d'aides à la création des entreprises et au développement régional (FOPRODI, INTILAK 2 et fonds d'essaimage)
2. 1 Fonds de développement de la compétitivité (FODEC)
3. 1 Fonds de développement de l'exportation (FOPRODEX)
4. 1 Fonds de restructuration des PME
5. 1 Ligne budgétaire pour le financement de la bonification d'intérêt (**à créer**)
6. 1 Fonds d'aides à l'innovation et au développement technologique (**à créer**)

Ces fonds totaliseraient un montant estimé à l'horizon 2025 à 908 MD,

2. Deux (2) Fonds de coopération :

- ▶ **Le Fonds TASDIR+** d'un montant de 50 MD est actuellement fonctionnel sur 5 ans de 2016 à 2020. Il sera relayé par TASDIR + 2 pour un montant de 100 MD sur 5 ans à partir de 2021.
- ▶ **Le Fonds PCAM 2** d'un montant de 350 MD sur 5 ans (**à créer**)

Outre ces fonds de coopération structurés gérés par le CEPEX, de multiples initiatives des bailleurs de fonds pour le soutien à l'entrepreneuriat, au coaching et à la promotion de l'emploi se chiffrent à plusieurs centaines de millions d'euros. Ces initiatives sont néanmoins dispersées et peu efficaces.

Il est proposé de **focaliser l'ensemble des fonds et initiatives** des bailleurs de fonds autour d'un programme de coopération fédérateur qui a pour objectif de rassembler et de structurer les différentes interventions en faveur de la PME. Ce programme serait destiné à la promotion de l'entrepreneuriat, à la création d'entreprises, à l'innovation et au développement technologique **en synergie avec les 30 pépinières de l'APII, les 10 pôles de compétitivité et les 8 centres techniques.**

Il serait conçu à la manière des programmes ETE, PMI et PCAM, et serait financé par un don de l'Union Européenne, son montant pourrait être de l'ordre de 350 MD sur 5 ans.



3. Outre ce programme, une ligne pour le financement, la restructuration et le coaching de la PME en synergie avec les banques, les SICAR, les FCPR et le programme de mise à niveau sera montée en pool avec les principaux bailleurs de fonds (BM, BEI, AFD, KFW, etc...). Elle sera d'un **montant de 1000 MD** adossée à un don de 100 MD d'assistance technique pour le coaching des PME et des banques.

- ▶ Le budget de l'Etat financera le montant nécessaire pour la prise en charge de la **bonification d'intérêt estimé à 200 MD/an**.
- ▶ **Une ligne de restructuration financière de la PME d'un montant de 300 MD/an** pour renforcer le programme de restructuration financière des PME financé **actuellement par le budget de l'Etat à hauteur de 200 MD par an**.

Incitations financières : M-11

L'Etat s'engage à faire bénéficier les entreprises tunisiennes de dispositifs de subventions (hors agriculture) d'exportations alignés sur les meilleures pratiques internationales et ce en augmentant **le FOPRODEX** et en lançant un deuxième programme **TASDIR** pour atteindre un montant global de **142 millions de dinars** à horizon 2025 et inciter **410 entreprises primo exportatrices** à se lancer sur le marché international.

Incitations financières : M-12

L'Etat s'engage à mettre en œuvre **des plans de restructuration** pour les **entreprises publiques en difficulté** en mobilisant une enveloppe de **1 milliard de dinars** par redéploiement de projets de coopération pour **financer les FRPE** et pour pouvoir injecter des liquidités minimales urgentes pour la sauvegarde de ces entreprises publiques.

Pour les **grandes entreprises privées**, connaissant des difficultés du fait des pertes de change ou de retards dans des marchés publics, l'Etat s'engage à **supprimer le plafond de 15 millions de dinars sur la ligne de restructuration financière actuelle**.



Incitations financières : M-13

L'Etat s'engage à **rétablir le mécanisme du FOPRODI** qui a largement contribué à créer le premier noyau dur de l'industrie tunisienne.

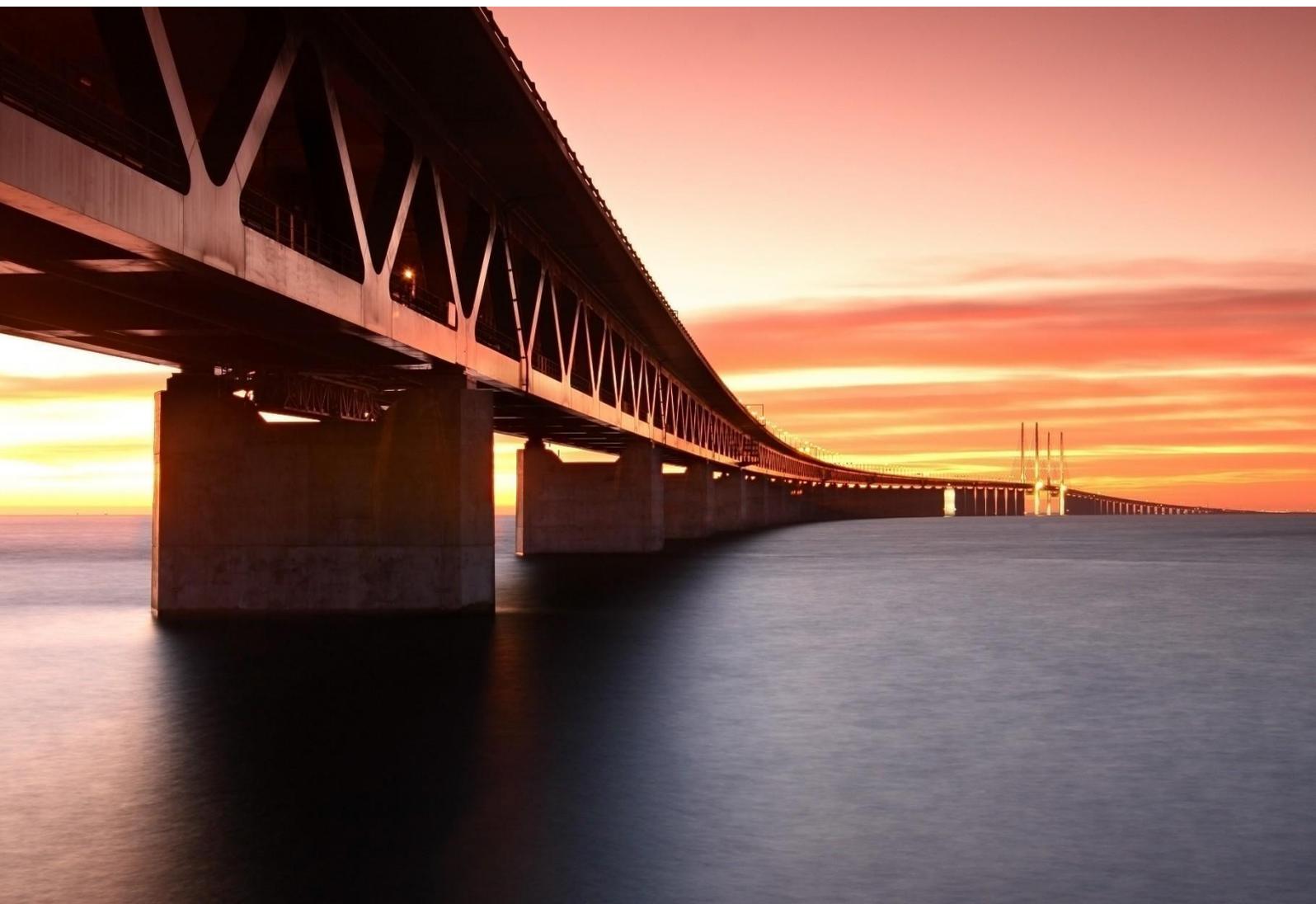
Dans ce cadre, l'Etat s'engage à rétablir ce Fonds qui offre :

- ▶ **Un mode de financement de l'investissement** (dotation au capital et crédit à moyen terme)
- ▶ **La prise en charge durant les 5 premières années d'activité de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale**
- ▶ **Des avantages fiscaux** octroyés sur la base de l'article 76 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés

Des modalités très encourageantes de bénéfice des avantages pour les jeunes promoteurs avec des conditions liées : Au promoteur (âge, qualification, engagement de gestion à plein temps du projet, minimum de fonds propres) ; à l'activité, à la taille du projet (moins de 1 million de dinars), au capital minimum (50% de l'investissement au moins).

Incitations financières : E-22

Le secteur privé s'engage à porter la part des investissements privés à **30 milliards de dinars soit 2/3 des investissements totaux**



2^{ème} pilier : Infrastructure



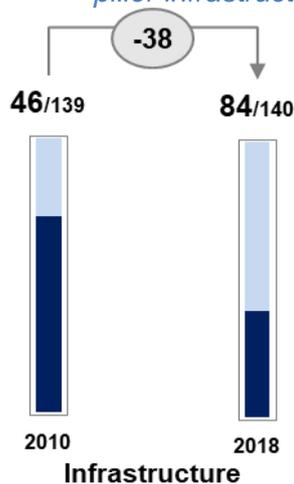
Pilier II : Infrastructure

CONSTAT

Le diagnostic met en exergue deux facteurs principaux reflétant la dégradation de l'infrastructure en Tunisie :

- **La mauvaise qualité de l'infrastructure portuaire** : En premier lieu les graves dysfonctionnements du port de Radès, par lequel transite l'essentiel (près de 90 %) de nos exportations, constituent un handicap majeur et grèvent la compétitivité de l'économie tunisienne. En outre, **l'absence d'un port en eaux profondes** restreint l'accès aux navires de dernière génération : pour comparaison, en 2017 le port de Radès a traité 286 milles EVP contre 3,3 millions EVP pour celui de Tanger. En 2018 le manque en investissement portuaire était estimé à **626 millions de dollars** par l'Infrastructure Outlook.
- **La mauvaise qualité de l'infrastructure industrielle** avec en particulier les lacunes enregistrées dans les zones industrielles, le retard pris dans le déploiement des pôles de compétitivité, des espaces pour l'offshoring qui ont constitué un frein au développement.

Figure 11. Classement de la Tunisie au Global Competitiveness Index sur le pilier infrastructure



(Source : Global Competitiveness Index)



Les objectifs ambitieux de croissance des exportations et du PIB à horizon 2025 ne sauraient être atteints sans la mise à niveau de nos infrastructures logistiques d'une part – en particulier portuaire – et de nos infrastructures industrielles d'autre part, ce à quoi s'engagent les parties **au travers de 11 mesures de l'Etat**.

Ces mesures intègrent le fait que le cadre dans lequel évoluent les entreprises depuis 50 ans est obsolète aujourd'hui. D'une implantation isolée, dans une zone industrielle rudimentaire, les entreprises ont besoin d'évoluer dans un **écosystème favorable** avec des infrastructures logistiques et industrielles de haut niveau.

Infrastructure : M-14

L'Etat s'engage à mettre en œuvre un **schéma directeur des infrastructures industrielles** organisé autour des **pôles de compétitivité** au sein desquels devront être réalisées **50 % des nouvelles zones industrielles** programmées dont le **rythme d'aménagement sera doublé**.

L'Etat s'engage également à équiper ces zones industrielles et technopoles des **infrastructures extra-muros nécessaires à leur connectivité**.

Ainsi Les ZI et Technopoles **couvraient en 2018 près de 5000 ha**. Il est programmé le doublement de la superficie des espaces proposés par an pour passer ainsi, à l'échelle nationale, d'une moyenne de moins de 100 hectares de zones industrielles aménagées par an à **200 ha par an, soit 1000 ha au cours de la période 2020-2024**. Il s'agit d'assurer que, dans aucun gouvernorat, un projet ne soit bloqué à cause de la non-disponibilité de terrain. Sur les 1000 ha qui doivent être aménagés, environ **500 ha seront réalisés dans les Technopoles**. Ainsi les **10 Technopoles existants** qui couvraient en 2018, 600 ha, couvriront en 2024, **1100 ha**.

Dans ce cadre seront en particulier édifiés des bâtiments dédiés aux activités industrielles et à l'offshoring pour une superficie bâtie d'un **million de m²** à l'horizon 2024.

D'autre part, sur ces **1000 ha, 300 ha (30 %)** seront réalisés dans l'axe médian et intérieur, alors que cette **part était de 16 %**.

Infrastructure : M-15

L'Etat s'engage à constituer, par étapes, **10 pôles urbains d'attractivité** dans les **régions intérieures**.

Il s'agit de faire en sorte que, de façon progressive, sur une dizaine d'année, dix villes, chefs-lieux de Gouvernorats intérieurs, puissent constituer de véritables pôles d'attractivité : **Kairouan, Gabes, Gafsa, Béja Kasserine, Sidi Bouzid, Jendouda, le Kef, Siliana et Médenine**.



Ces villes présentent **des bassins d'emplois significatifs** qui peuvent en faire rapidement **des "métropoles régionales attractives"**. Il faudra engager le processus pour aménager, au sein de ces villes, des **pôles d'attractivité** qui seraient réalisés par la réhabilitation d'espaces ou de bâtiments existants et/ou la création d'espaces ou bâtiments nouveaux et ce en fonction d'un diagnostic approfondi de l'existant et des possibilités / nécessités de réaménagements, extensions et créations ex nihilo.

L'essentiel étant d'assurer dans un rayon de proximité de l'armature urbaine existante (quelques kilomètres au maximum) la disponibilité, pour les entreprises et pour leurs personnels, de toutes les commodités d'un environnement attractif pour la production et pour le cadre de vie.

Infrastructure : M-16

L'Etat s'engage à réaliser les plateformes logistiques prévues par le **Schéma National d'Aménagement du Territoire** de 2007 à Tunis, au Sahel, au Sud-Est, au Kef, à Kasserine et à Gafsa et à les adosser dans les régions frontalières à des zones franches d'activités et de commerce.

Infrastructure : M-17

L'Etat s'engage à **réviser drastiquement la gouvernance du port de Radès** pour en assurer un fonctionnement efficient et à lancer de manière urgente les travaux de **réalisation des quais 8 et 9 de ce port**.

Infrastructure : M-18

L'Etat s'engage à **moderniser les 3 ports existants** :

- **Le port de Skhira** pour renforcer son rôle de plateforme pétrolière et phosphatière
- **Le port de Zarzis** en appui au développement des zones industrielles et logistiques de Zarzis-Ben Guerdane
- **Le port de Bizerte** qui servira au desserrement en renfort au port de Radès pour la période d'avant la réalisation du port en eau profondes et pour lequel le projet de modernisation s'articulera autour de deux phases :
 - ▶ La mise en place d'un **terminal vraquier**
 - ▶ La mise en place d'un **terminal RO-PAX** (destiné à accueillir des bateaux RO-Pax) de Bizerte



Infrastructure : M-19

L'Etat s'engage à lancer de manière urgente les procédures de **réalisation d'un projet de port en eaux profondes** qui revêt une importance vitale pour le développement de la Tunisie et sans lequel il sera impossible de réaliser des taux de croissance du PIB significatifs au cours des prochaines décennies.

Pour cela, l'Etat s'engage à suivre une feuille de route exhaustive en identifiant les responsables et les échéances de chaque action.

Infrastructure : M-20

L'Etat s'engage à mettre en place une nouvelle vision afin que toutes les régions soient interconnectées et contribuent activement à l'insertion de la Tunisie dans l'économie mondiale. Cette vision sera concrétisée par une politique ambitieuse à l'international **de clusters et de filières** qui permettra aux réseaux de PME nouvellement créés de développer leur compétitivité et accéder à de nouveaux marchés internationaux.

Cette mesure s'accompagnera par une mise en place d'une gouvernance d'exception pour le développement régional (task forces régionales, lois et procédures d'exception).

Infrastructure : M-21

L'Etat s'engage à lancer le **projet de corridors de transport routier** qui comporte trois volets :

- ▶ **L'amélioration du corridor routier** sur 146 km de sections de routes nationales et régionales existantes à voie unique sur trois corridors routiers. Les travaux de génie civil comprendront l'élargissement et la modernisation des sections de route en cas de besoin, la modernisation de 17 ponts et l'amélioration de 230 ponceaux, de 52 intersections de routes, de panneaux de signalisation et de l'installation d'autres dispositifs de sécurité routière.
- ▶ **L'appui à la transformation de la gestion du réseau routier** et de la planification des investissements publics par le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
- ▶ **L'achèvement du projet de corridor autoroutier**, à travers la finalisation des tronçons Gabès-Ras Jedir et Bousalem-Frontière algérienne de respectivement 180 et 70 km et le lancement des travaux des autoroutes desservants Kairouan, Sidi Bouzid, Gafsa et Kasserine estimées à 350 km.



Infrastructure : M-22

L'Etat s'engage à **renforcer le réseau ferroviaire tunisien** en l'étendant pour le relier aux frontières et aux régions intérieures et au Maghreb. A ce titre, l'Etat s'engage à :

- ▶ Réaliser une **ligne ferroviaire Enfidha-Kairouan** qui relierait le prochain port en eaux profondes et sa zone logistique au Centre et au Sud-Ouest du pays et l'Algérie du Sud Est
- ▶ Rétablir et mettre à niveau la **ligne 11 Kairouan-Sbeïtla-Djérid**
- ▶ Consolider la ligne **Tunis-Kef-Kasserine** en engageant les travaux de renouvellement de la voie sur une longueur de 135 kms, la protection des inondations sur une longueur de 66 kms, l'aménagement de 19 gares et la signalisation des gares et des lignes
- ▶ Construire une ligne **Gabes-Médenine et l'étendre à Ras Jédir** ;
- ▶ Finaliser le projet de **Réseau Ferroviaire Rapide(RFR)** à Tunis
- ▶ Renforcer et moderniser le réseau du **métro du Sahel** et accélérer le projet du **métro de Sfax**
- ▶ Moderniser et mettre à niveau les connexions ferroviaires de la grande région économique de Tunis : **vers Bizerte, Zaghuan, Hammamet-Nabeul et Kélibia.**

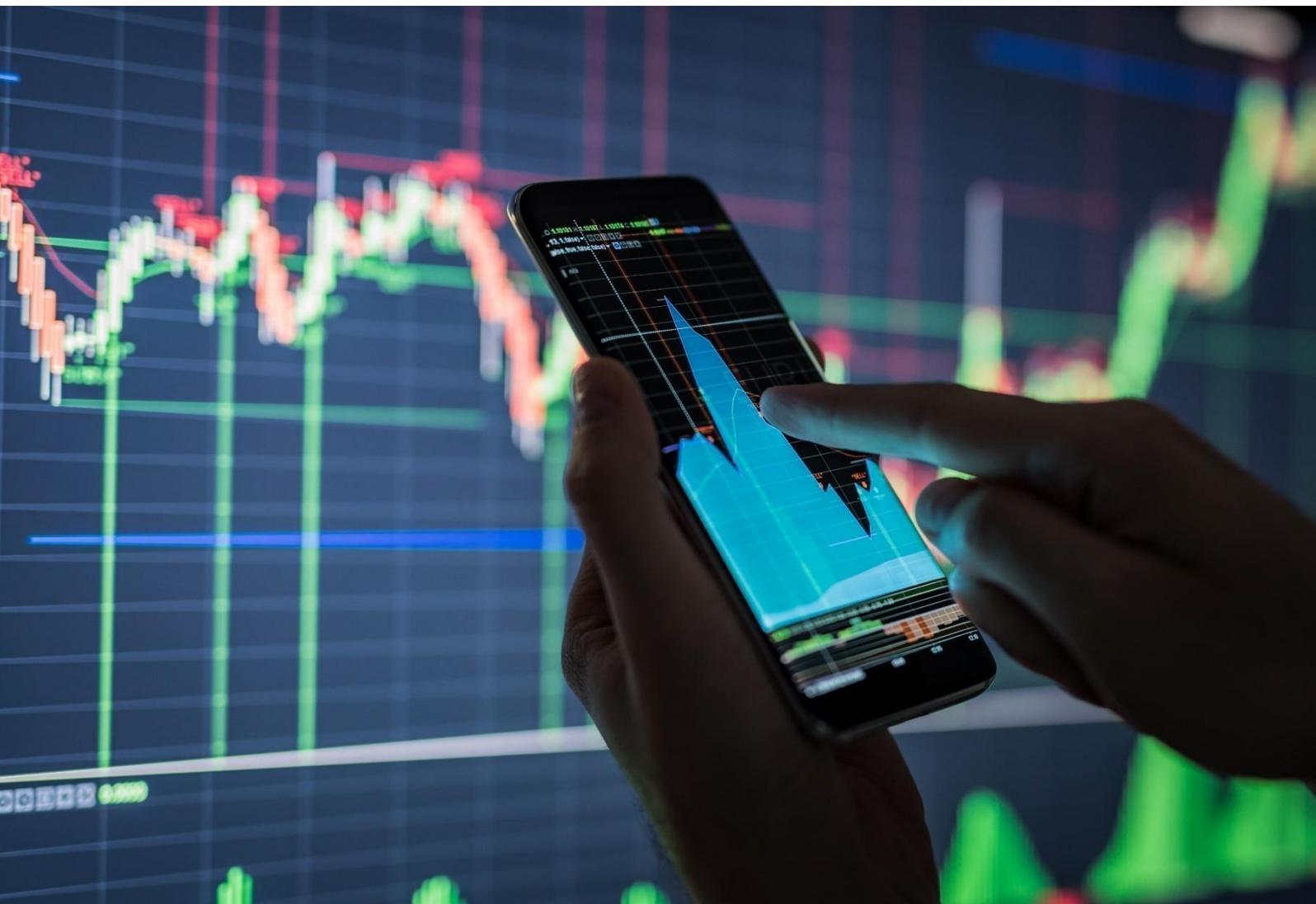
Infrastructure : M-23

L'Etat s'engage à améliorer l'accessibilité de la destination Tunisie via **la restructuration de la compagnie aérienne Tunisair** et l'accélération de la mise en place de **l'Open-sky** à horizon 2020.

Infrastructure : M-24

L'Etat s'engage à **moderniser l'infrastructure de télécommunications**, à travers :

- ▶ La connexion de 54 zones industrielles aux réseaux fibres optiques,
- ▶ L'édification de nouvelles zones d'activités dédiées à l'off-shoring pour une superficie bâtie d'un million de m² à l'horizon 2025.



3^{ème} pilier : Financement



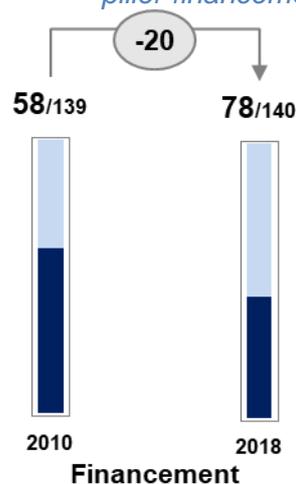
Pilier III : Financement

CONSTAT

La Tunisie a perdu 20 places sur le pilier financement. Les deux principales causes sont :

- **Les banques financent mal les PME**, c'est un fait avéré dans tous les pays et en Tunisie en particulier où les difficultés se sont, en outre, accrues ces derniers temps avec le resserrement des liquidités. C'est pourquoi, partout dans le Monde, les Etats ont mis en place des structures et des mécanismes publics de financement des PME qui leur viennent en appui et agissent en synergie avec le secteur financier.
- **Le capital risque** : Recul important entre 2010 et 2017 en matière de disponibilité du capital risque en raison de l'existence d'obstacles : L'illiquidité du marché de capitaux qui n'assure pas la sortie des investisseurs à travers la bourse, le faible niveau de protection des investisseurs, la tension au niveau de l'environnement humain et social, ainsi que l'insuffisance des opportunités d'affaires ont rendu la Tunisie moins intéressante que ses concurrents pour ce type d'investissements.
- **Le dernier baromètre EY** indique notamment que le taux de résilience des entreprises, c'est-à-dire le pourcentage de dirigeants qui estiment que leurs entreprises risquent de disparaître dans un délai de 2 ans si la conjoncture reste la même, est de 56 % contre 25 % il y a 3 ans. Ce qui implique, en particulier, des besoins importants en matière de restructuration financière.

Figure 12. Classement de la Tunisie au Global Competitiveness Index sur le pilier financement



(Source : Global Competitiveness Index)



La réalisation des objectifs en termes d'investissements nécessite une adaptation des offres de financement à disponibilité des opérateurs économiques. Celle-ci passe par la mise à niveau des mécanismes de financement actuels d'une part, et la multiplication des offres de financement alternatives d'autre part. **C'est l'objet des 9 mesures et engagements suivants :**

Financement : M-25

L'Etat s'engage à **renforcer la ligne de financement** destinée à la **restructuration financière des entreprises** et à en réviser le mode de Gouvernance et ce par la **mobilisation de fonds de coopération à hauteur de 300 millions de dinars par an** qui s'ajouteraient aux 200 millions de dinars prévus par le Budget.

Financement : M-26

L'Etat s'engage à mobiliser **une ligne de financement de la création et du développement des PME d'un montant de 1 milliard de dinars par an** (ligne non budgétaire par mobilisation de lignes bailleurs de fonds) et à appliquer notamment à cette ligne **la bonification d'intérêt de 3 points** pour les crédits PME décidée par la loi transversale adoptée en Avril 2019 .Le bénéfice de cette ligne serait conditionné par un **renforcement des dispositifs des Banques** en matière de coaching et d'accompagnement des PME.

Dans ce cadre, l'Etat s'engage également à accélérer la mise en place de **la Banque des régions et des PME** comme illustration de sa volonté de modernisation du paysage financier. Une telle banque serait publique mais avec un management incitatif basé sur des critères privés.

Financement : E-23

Le secteur bancaire, à travers l'APBT s'engage à :

- ▶ **Réactiver ou mettre en place les cellules PME des Banques** qui seront les vis-à-vis de la ligne de restructuration financière.
- ▶ **Faire lancer par les acteurs du système bancaire des chantiers de mise en place de plateformes de crédit scoring et d'agences de notation** répondant aux standards internationaux en matière de protection des données personnelles
- ▶ **Faire parrainer une région de l'intérieur par chaque banque** : prévoir la présence d'au moins deux cadres dans la région, la mobilisation d'une enveloppe indicative dédiée de 50 millions de dinars et mener des actions de coaching et d'encadrement des PME de la région



Financement : M-27

L'Etat s'engage, à travers la Caisse des Dépôts et Consignation, à :

- ▶ **Multiplier les gestionnaires de fonds de capital investissement privés tunisiens non bancaires** (par exemple lancement de fonds sectoriels ou thématiques sur les biotechnologies, les énergies renouvelables, l'agroalimentaire, financés par CDC et gérés par de nouveaux gestionnaires de fonds). Cet objectif sera appuyé par la mise en place de **6 fonds sectoriels et 4 fonds régionaux dotés au moins de 50 Millions de dinars** chacun.
- ▶ **Mettre en place un fonds d'investissements dédié à l'immobilier industriel** financé par la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce fonds permettra entre autres à l'Etat de **co-investir dans les dix fonds sectoriels et régionaux à hauteur de 100 millions de dinars**.

Financement : M-28

L'Etat s'engage à la réforme du Capital Investissement à travers l'adoption du code du capital investissement qui devra inclure notamment :

- ▶ L'extension du champ d'activité des **SICAR/FCPR** permettant de faire bénéficier leurs Souscripteurs de dégrèvement fiscal.

Financement : M-29

L'Etat s'engage à la réforme du secteur de la **microfinance** notamment à travers :

- ▶ La mise des Institutions de Micro- Finance (IMF) sous la supervision de la BCT.
- ▶ L'extension du périmètre des IMF à d'autres produits financiers (dont la micro assurance).
- ▶ Le relèvement du plafond des interventions des IMF de 40 à 100 KDT.
- ▶ L'accord aux IMF d'une autorisation de collecte des dépôts (avec un plafond de 100 KDT).



Financement : M-30

*L'Etat s'engage à réactiver l'intégralité des **11 fonds d'essaimage gérés par la SAGES dès 2020.***

Financement : M-31

*L'Etat s'engage à mettre en place un véritable **médiateur national du crédit**, en le dotant des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation effective de sa mission. Le médiateur national de crédit permettra aux personnes en cas de différend avec une banque, de recourir gratuitement au Médiateur qui, après étude du dossier, formulera, une proposition qu'il communiquera à l'ensemble des parties. L'accès au médiateur sera soumis à conditions, le médiateur ne pourra être saisi qu'en cas d'épuisement des recours auprès de l'agence puis de la Direction Relations Clientèle de la banque concernée ou dans le cas de non réponse de la Banque dans un délai de deux mois après réception de la réclamation.*

Financement : M-32

*L'Etat s'engage à rediriger les **taxes parafiscales** vers les fonds pour lesquels elles ont été créées afin de couvrir les besoins du secteur privé comme cela est prévu par la loi.*



4^{ème} pilier : Emploi et formation



Pilier IV : Emploi et Formation

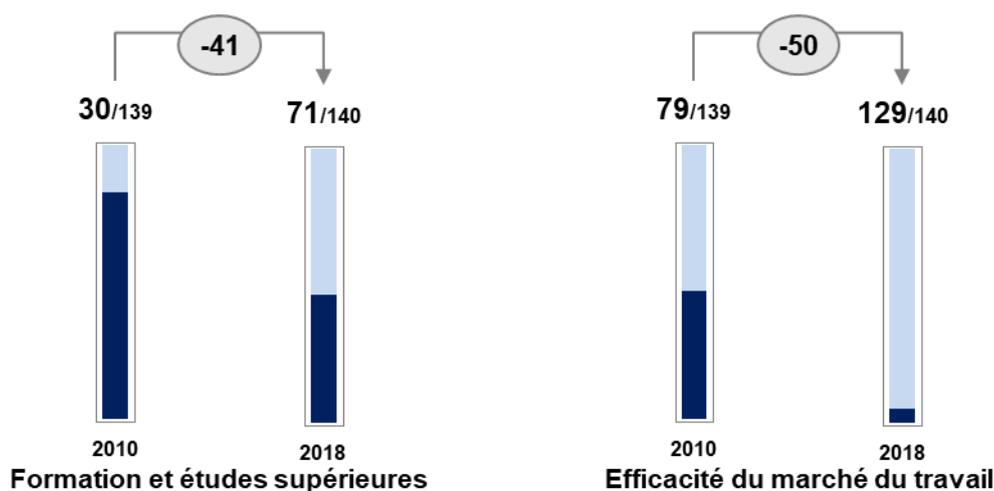
CONSTAT

Le constat porte sur l'inadéquation entre la formation et l'emploi, sur l'inefficience des centres de la formation professionnelle, sur le faible nombre des ingénieurs et techniciens formés et sur la faiblesse de leurs qualifications qui nécessitent des formations complémentaires.

Deux causes majeures sont à l'origine des classements défavorables de la Tunisie au niveau des piliers formation et études supérieures ainsi que l'efficacité du marché du travail:

- **La dégradation de la qualité du système éducatif** en raison de la baisse des investissements et des dépenses publiques dans l'enseignement supérieur : 6,1% du PIB en 2011 contre seulement 5% en 2016. Cette dégradation a entraîné **la multiplication des établissements privés** dont il est difficile de contrôler les prestations et le degré de conformité avec les programmes approuvés à date. En effet, le nombre d'établissements privés est passé de 44 en 2011 à 72 en 2018 et le pourcentage d'étudiants inscrits dans ces établissements a presque triplé, passant de 4,16% en 2010 à 11,45% en 2017.
- **Le capital humain pour la recherche demeure peu disponible et mal exploité** par manque d'investissement, avec seulement 0,6% du PIB investis en R&D vs plus de 2,3% du PIB en moyenne pour les pays du top 15 mondial.

Figure 13. Classement de la Tunisie au Global Competitiveness Index sur les piliers formation et études supérieures et efficacité du marché du travail



(Source : Global Competitiveness Index)



L'accroissement du contenu à haute technologie de notre économie passe par la formation de profils spécialisés en adéquation avec les besoins des marchés et plus particulièrement des secteurs porteurs, en qualification et en nombre d'où les **7 mesures et engagements suivants** :

Emploi et formation : M-33

L'Etat s'engage à mettre en œuvre les différentes mesures prévues par le **Dispositif national de la formation professionnelle (DNFP)**, dont notamment :

1. **Restructurer et moderniser les centres de formation (126 projets en cours)**, la création d'un office des œuvres de la Formation Professionnelle et la labellisation des centres de formation professionnelle publics et privés.

2. Revoir le mode de **gouvernance des centres de formation professionnelle** dans l'optique d'une gestion en Partenariat Public Privé tel que prévu dans le cadre de la réforme du **Dispositif National de la Formation Professionnelle (DNFP)** amorcée en 2018 avec la création d'un **Conseil de Partenariat** incluant 3 représentants des centres de formation (Public) – 3 représentants de l'UGTT – 3 représentants de l'UTICA afin d'assurer une évaluation permanente de l'adaptation de l'offre des formations aux besoins de compétences des employeurs.

3. Créer **une instance nationale de développement des ressources humaines sous la tutelle du chef du gouvernement** chargée d'établir les visions et les politiques de développement des ressources humaines et d'en évaluer les résultats

4. Créer des unités spécialisées en veille, prospective et identification des besoins en compétences dans les structures de la Formation Professionnelle et auprès des partenaires économiques, appelées ARE « **Accompagnement Relation avec l'Environnement** » en charge aussi des enquêtes socio-économiques terrain.

5. **Réviser le cadre réglementaire des formations professionnelles** et l'adoption des normes de formation

6. Créer un corps de « **formateur de formateurs** » et assurer la formation initiale et continue du personnel pédagogique, d'appui et d'encadrement

7. **Opérationnaliser un corps de conseiller en formation continue**, créer un corps de tuteurs en entreprises et mettre en place l'inspection pédagogique au niveau des opérateurs de formation

8. Créer une **plateforme d'information et d'orientation** en coordination avec les ministères de l'Education et de l'ES



Emploi et formation : E-24

Le secteur privé s'engage à **contribuer à la formation continue** y compris à **l'organisation de formations complémentaires** en partenariat avec les centres de formation et l'Etat.

Entre autres, le secteur privé s'engage à mettre en place des projets **similaires** aux **Centres 4C (Centres de Carrières et de Certification des Compétences⁷)** déjà mis en place au sein des établissements publics d'Enseignement Supérieur et au projet **ELIFE** (en cours de réalisation en PPP) dans 10 gouvernorats pour apporter une formation complémentaire aux **diplômés dans les TIC**.

Le secteur privé s'engage également à **mettre en place des programmes de formation pratique** destinés aux employés des PME qui fournissent des produits et des services aux entreprises multinationales et aux grandes entreprises ; à dispenser des cours en gestion, finance, marketing et TIC par des instituts de formation reconnus par le gouvernement avec une cible **de 2 000 PME sur la période 2020-2025**.

Emploi et formation : M-34/E-25

Le secteur privé s'engage à accompagner le processus de **mise à jour des plans de formation** en s'impliquant de manière formelle dans les conseils scientifiques des universités et en contribuant aux côtés de l'Etat :

- ▶ Au recensement des besoins de recrutement par profil et par secteur
- ▶ À l'identification des problèmes de qualité des formations et à la formulation de recommandations pratiques d'amélioration vers un **alignement aux référentiels des métiers et compétences sectoriels**
- ▶ À apporter toute **recommandation** afin d'assurer la plus grande adéquation des diplômés aux besoins des entreprises

En contrepartie, L'Etat s'engage à amorcer la mise en place d'un nouveau service public de l'orientation, du secondaire au supérieur, fondé sur **une approche "Métiers-Qualifications"** », pour éviter qu'au sein d'une même classe de qualifications, les taux de chômage varient de plus de 10 points.

⁷ Il existe aujourd'hui 146 Centres 4C déployés par le MESRS au sein des établissements universitaires. Les Centres 4C apportent aux étudiants des conseils en planification de carrière, un accompagnement à l'insertion professionnelle, des formations et des certifications et une ouverture sur le monde professionnel



Emploi et formation : E-26

En contrepartie des mesures de l'Etat en termes d'incitations fiscales, financières et d'amélioration du climat des affaires, et à travers les dispositifs et mesures élaborés au sein des différents pactes sectoriels, **le secteur Privé s'engage à porter la création annuelle d'emplois de 27 600 en 2018 à 84 000 en 2025** soit une création moyenne de 60 000 emplois entre 2020 et 2025.

Emploi et formation : E-27

Le secteur privé s'engage à réaliser **un grand projet à forte employabilité, dans chaque région de l'intérieur**

Emploi et formation : M-35

L'Etat s'engage à intensifier ses efforts dans la mise en œuvre de **la Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE)**. A travers une collaboration étroite entre le ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE), l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA). La SNE vise à accomplir les objectifs suivants :

- ▶ **Redynamiser la création d'emplois productifs**
- ▶ **Assurer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi**
- ▶ **Atténuer la forte segmentation des emplois et réduire les inégalités (territoriales, genre ...)**
- ▶ **Redéfinir la configuration de la gouvernance du marché du travail**
- ▶ **Assurer une convergence entre les politiques macroéconomiques et les politiques sectorielles en termes d'emplois**



5^{ème} pilier : Développement Technologique, Innovation et Promotion Internationale



Pilier V : Développement Technologique, Innovation et Promotion Internationale

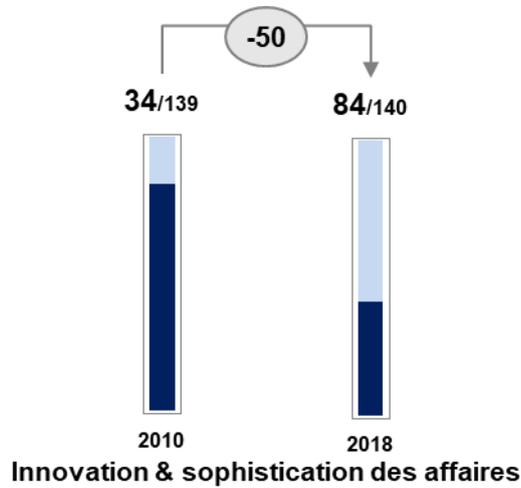
CONSTAT

La Tunisie a perdu 65 places en termes d'innovation et sophistication des affaires entre 2010 et 2017, cette baisse s'explique principalement par :

- **La baisse des transferts technologiques** : Entre 2011 et 2017, la baisse des investissements directs étrangers a entraîné une baisse des transferts de savoir-faire technologique porteurs de retombées positives directes sur la productivité globale, particulièrement auprès des entreprises dotées d'une forte capacité d'absorption
- **La faible disponibilité des scientifiques et ingénieurs** : Le phénomène de fuite des cerveaux s'est accéléré. En 2018, on estimait à 72% la part des ingénieurs parmi les migrants tunisiens qualifiés. La Tunisie a également perdu 36 places depuis 2010 dans le domaine de la qualité de l'éducation en mathématiques et sciences (du Global Competitiveness Index) en plus d'une inadéquation entre les profils disponibles et les compétences recherchées par les entreprises en particulier dans les sciences numériques ;
- **Le faible niveau d'absorption technologique des entreprises** en raison de la baisse des dépenses R&D des entreprises tunisiennes (-65 places entre 2010 et 2017 et -0,89 points de score au GCI) ;
- **Les dysfonctionnements constatés entre les objectifs assignés à la loi de l'investissement octroyant des incitations fiscales et financières aux projets innovants et aux projets prioritaires et les résultats obtenus. En effet, deux ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'investissement**, la commission chargée de l'octroi des avantages aux projets innovants, siégeant au ministère des Finances, n'a approuvé que 3 projets, celle chargée de gérer les avantages aux projets dans les secteurs prioritaires, siégeant à l'APII n'a approuvé que 6 projets dont 3 huileries, un projet de confection et un projet de recyclage de déchets !



Figure 14. Classement de la Tunisie au Global Competitiveness Index sur le pilier innovation



(Source : Global Competitiveness Index)

Afin d'élever le niveau de sophistication des affaires et d'orienter l'économie tunisienne vers des activités à plus haut contenu technologique et à plus forte valeur ajoutée, les parties s'accordent à mettre en place les **12 mesures de l'Etat et les 3 engagements du secteur privé** suivants centrés sur l'idée de mettre les Technopôles au centre d'une politique ambitieuse de soutien au développement technologique et à l'innovation, encourager les partenariats entreprises/universités et promouvoir à l'international la Tunisie Industrielle et technologique, l'objectif étant de porter la part des exportations à haut contenu technologique à 20 % en 2025 contre 12 % en 2017 et d'œuvrer pour la maîtrise des 24 technologies clés identifiées pour la Tunisie (voir liste des 24 technologies clés en annexe 5).



Promotion internationale : M-36

L'Etat s'engage à **améliorer l'accueil des investisseurs**, afin de promouvoir les investissements et booster le transfert technologique, via la définition et l'application d'une stratégie de ciblage claire en **huit axes** :

1. Le démarchage et l'attraction de **50 investisseurs de premier rang sur 5 ans** parmi une liste de **300 investisseurs cibles** – la définition de cette liste d'investisseurs prioritaires sera alignée à la liste d'investisseurs stratégiques définie par la TIA. L'Etat s'engage à débloquer une enveloppe de 100 millions de dinars pour la réalisation de cet objectif.
2. L'identification de 5 projets hautement technologiques par an soit un total de **25 projets sur 5 ans** parmi la liste des 24⁸ technologies clefs au sein des secteurs prioritaires à savoir le textile et l'habillement, l'automobile et l'aéronautique, les technologies de l'information et de la communication, l'agroalimentaire, le pharmaceutique et la biotechnologie, en s'assurant de l'engagement direct dans cette démarche de la TIA, la FIPA, les pôles de compétitivité et l'UTICA.
3. L'instauration d'un protocole d'accueil unifié pour les investisseurs sous le leadership des plus hautes instances du pays dont la Présidence du Gouvernement pour mieux les attirer vers le site Tunisie.
4. **La promotion de l'offre tunisienne** en consolidant la visibilité de la Tunisie sur les marchés cibles et en mettant en place un plan de communication ambitieux multicanal, notamment à travers l'élaboration d'une **stratégie de communication par le CEPEX et la TIA estimée à 800 milles dinars par an à partir de 2020** (Presse, affichage, télévision, internet, foires et salons, mécénat ...).
5. La **participation renforcée aux foires et salons** programmés par le CEPEX et aux journées promotionnelles organisées par FIPA et ce sous un label global unifié : "Looking for growth ? Think Tunisia: The Euromed valley for industry & technology" et des labels sectoriels adaptés.
6. La mise en place d'un **Road show** dans une dizaine de villes dans le monde, avec exposé d'une cinquantaine de success stories implantées en Tunisie.
7. La **Présence sur les réseaux sociaux professionnels** et la publication d'articles sur la presse internationale, spots TV, radio...
8. L'implication totale de **la TIA, de la FIPA, de l'UTICA, du CEPEX et de la Présidence du Gouvernement** pour réaliser les objectifs quantitatifs en termes de :
 - Marchés
 - Régions
 - Produits
 - Services

⁸ Liste des 24 technologies clefs en annexes



Promotion internationale : E-28

Le secteur privé s'engage à assurer une implication forte à ces opérations de promotion internationale

Relations universités entreprises : M-37

L'Etat s'engage à procéder à la signature de conventions entre l'Etat et les 10 Pôles de compétitivité portant sur le volet innovation/développement technologiques en activant en particulier les 10 réseaux de R&D, les instruments existants (PAQ-Collabora, PAQ-Post PFE, VRR...) et en augmentant les fonds qui leur sont alloués. Ces 10 réseaux, associent près de 500 entreprises industrielles et 200 structures de recherche autour de 200 projets de R&D ciblés

Relations universités entreprises : M-38

L'Etat s'engage à activer les conseils scientifiques des Pôles de compétitivité

Relations universités entreprises : M-39

L'Etat s'engage à activer les conventions de partenariat entre les 10 Pôles de compétitivité tunisiens et la trentaine de pôles européens

Relations universités entreprises : M-40

L'Etat s'engage à multiplier les structures d'interface Université – entreprises installées dans les universités et les écoles d'ingénieurs



Recherche scientifique : M-41

L'Etat, à travers le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, s'engage à intensifier ses efforts dans la promotion de la recherche scientifique dont le budget s'élève à 135 M de Dinars en 2019, à travers le développement des programmes suivants :

- ▶ Soutien à la qualité post-mémoire et projets de fin d'études
- ▶ Soutien à la qualité préalable au lancement PAQ-PAS
- ▶ Mise en valeur des résultats de la recherche scientifique

Fonds et mécanismes d'appui au développement technologique et à l'innovation : M-42

L'Etat s'engage à rénover la politique de soutien au développement technologique et à l'innovation au sein des entreprises et ce afin d'atteindre à horizon 2025 l'objectif suivant :

- ▶ L'augmentation de la part du PIB destinée aux investissements en R&D de +0,21 points pour atteindre **0,81% du PIB investi en R&D à horizon 2025** contre seulement 0,6% en 2018 et **porter la part du secteur privé de 11% en 2019⁹ à 30 % en 2025.**

Fonds et mécanismes d'appui au développement technologique et à l'innovation : M-43

L'Etat s'engage à mettre en œuvre une stratégie et les équipes nécessaires pour tirer davantage profit des possibilités offertes par les fonds de recherche européens. Mettre en place notamment un **réseau de points de contact internationaux en charge de thématiques diversifiées et d'un système de coaching professionnel** pour faire bénéficier les chercheurs d'opportunités offertes par le **programme H2020.**

⁹ Source ITCEQ Avril 2019



Fonds et mécanismes d'appui au développement technologique et à l'innovation : M-44

L'Etat s'engage à **réviser le mode de gouvernance pour l'octroi des avantages** en faveur des projets innovants et des projets dans les secteurs prioritaires :

- ▶ Pour les projets innovants et les projets dans les secteurs prioritaires, l'Etat s'engage à attribuer la gestion des avantages accordés à des commissions relevant des départements techniques concernés et non du Ministère des Finances.
- ▶ Pour les projets dans les secteurs prioritaires, l'Etat s'engage à réviser la liste des activités éligibles et à promouvoir auprès des PME, les incitations qui leur sont accordées à travers l'organisation de séminaires et campagnes de vulgarisation sur les plans régional et sectoriel.

Appui aux start-ups : M-45

L'Etat s'engage à encourager le tissu entrepreneurial local à travers une **politique d'achats** orientée vers les start-ups en passant commande auprès de **100 start-ups innovantes sur la période 2020-2023**, ceci afin d'inciter les PME à développer des produits présentant un potentiel commercial.

Plus particulièrement, la conduite des **grands chantiers de digitalisation** de l'administration doit être l'occasion pour l'Etat de se positionner en tant que « premier client » des entreprises tunisiennes du numérique afin de permettre un « scaling-up » de leurs offres.

Appui aux start-ups : M-46

L'Etat s'engage à **débloquer un budget de 100 millions de dinars** imputé aux ressources du Fond National de l'Emploi, dans le cadre d'une réallocation des ressources de ce Fonds, pour permettre à 500 startups innovantes de se développer à travers **l'activation des exonérations sociales et fiscales prévues dans le cadre du Start-up Act avec un objectif de labellisation de 500 startups à horizon 2025** et d'encouragement à la création de start-ups labellisées.



Ecosystème Technologique et Technopoles : M-47

Le développement technologique accéléré de l'industrie tunisienne nécessite la création de plusieurs écosystèmes. Il s'agit des écosystèmes technologiques, structurés autour des technopoles. Ceux-ci ont pour vocation de mettre à la disposition des entreprises tout un ensemble de moyens de recherche, de veille, de formation et d'accès aux acteurs mondiaux. Dans ce cadre l'Etat s'engage à :

- ▶ **Assurer le Développement de l'écosystème technologique à travers l'ensemble des structures concernées** : technopôles, centres techniques, universités/centres de recherche, laboratoires,..., en mobilisant les moyens humains, financiers, organisationnels nécessaires en assurant l'accréditation de ces structures aux normes internationales et en mettant les technopôles et leurs réseaux de R&D entre les entreprises et ces structures au centre de la stratégie nationale de développement technologique et de l'innovation.
- ▶ **Développer 50 % des zones industrielles programmées entre 2020 et 2025 au sein des 10 pôles de compétitivité déjà existants.**
- ▶ **Agir en vue de l'obtention d'accréditations** selon les normes internationales pour les centres de recherche et les laboratoires dans tous les processus clés de gestion de la recherche scientifique et le développement de cadres éthiques et de normes d'activités de recherche scientifique.

Développement technologique, innovation et promotion internationale : E-29

Le secteur privé s'engage à porter la valeur des **exportations à l'horizon 2025 à 90 milliards de Dinars.**

Développement technologique, innovation et promotion internationale : E-30

Le secteur privé s'engage à intensifier ses efforts en vue de la création de **consortiums (achat, exportation, innovation & recherche et développement...)** à l'instar des consortiums d'exportation lancés en avril 2019 « Taste Tunisia » (agroalimentaire), « Tunisia Building Partners » (matériaux de construction) et le consortium opérant dans le secteur de la santé, en plus de ceux déjà existants.



6^{ème} pilier :
**Un nouveau pacte social,
pour une prospérité partagée**



Pilier VI : Un nouveau Pacte social pour une prospérité partagée

Constat

A l'heure où la Tunisie est à la croisée des chemins, la complexité de la réalité du marché du travail et des défis de compétitivité à relever par les entreprises tunisiennes exige plus que jamais une gouvernance ouverte sur des réalités sociales multiples et une connaissance avérée des attentes et aspirations de toutes les parties prenantes ; Etat, employeurs et travailleurs. Dans ce cadre, le pays fait face à différents enjeux sur le plan social:

- **Un climat social toujours sous tension** : particulièrement pour les secteurs des services et sous-traitance, l'industrie du textile, habillement et chaussures, les secteurs du BTP et de l'industrie des matériaux de construction qui enregistrent plus de la moitié du nombre de jours de grèves déclarés au cours des dernières années. Ces mêmes secteurs affichent des difficultés économiques les obligeant parfois à des licenciements pour causes économiques et des fermetures inopinées aggravant le climat social en leur sein.
- **Des violations des droits des travailleurs encore persistants** : le rapport de la confédération syndicale internationale en 2018 a établi un classement des pays sur la base des violations constatées en matière des droits des travailleurs. La Tunisie a obtenu la note de 4 sur 5 (1 étant la meilleure note et 5 la moins bonne). Ce classement couvre les normes fondamentales du travail internationalement reconnues, et en particulier les droits civils, la liberté syndicale, le droit à la négociation collective, le droit de grève, et l'accès à des procès équitables
- **La désuétude du système de la santé et de la sécurité au travail** : le système de la santé et de la sécurité au travail demeure de manière structurelle confronté à des difficultés et des lacunes. Le cadre juridique éparpillé, caractérisé par la multiplicité des textes, et une capacité institutionnelle limitée, retardent l'adoption d'une politique efficace de prévention contre les accidents de travail et les maladies professionnelles.
- **La RSE qui peine à décoller** : Les entreprises ont des difficultés à inscrire leurs actions RSE dans la continuité et à faire perdurer la mise en exécution du processus, elles se limitent à des participations à des projets ponctuels et occasionnels. De plus, l'absence de mesures incitatives pour amortir le coût des actions RSE crée un désistement des entreprises vis-à-vis de l'engagement au pacte RSE mondial (sur les 39 entreprises ayant adhéré en 2009 à la RSE, seulement une dizaine ont maintenu leur engagement en 2015).

Ce Pacte social tient compte des acquis réalisés en termes de dialogue social, de la préservation des conditions de travail convenables, respectueuses des normes de santé et sécurité, des mesures prises pour la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, et des débats sur l'instauration du socle de protection sociale. Il aura le mérite d'engager une réflexion approfondie sur les questions de « développement durable » et du « travail décent ».



6 mesures et 5 engagements sont proposés:

6.1 Promotion du dialogue social et multiplication des efforts de conciliation

L'Etat s'engage à promouvoir le dialogue social et à multiplier les efforts de conciliation à travers les mesures suivantes :

Mesures et engagements sociaux : M-48

L'Etat et les partenaires sociaux s'engagent à mettre en œuvre une **procédure institutionnalisée relative à la négociation collective** et à adopter une périodicité régulière et appropriée des rounds de négociation.

Mesures et engagements sociaux : M-49

L'Etat s'engage à **mettre à niveau et renforcer les capacités institutionnelles dans le processus de conciliation** (renforcer les compétences du corps des inspecteurs de travail dans le domaine de la conciliation).

Mesures et engagements sociaux : M-50

L'Etat s'engage à mettre à disposition du corps de l'inspection et du contrôle des **capacités logistiques et humaines pour augmenter le nombre des visites de contrôle** et de sensibilisation aux profits des entreprises.

Mesures et engagements sociaux : E 31

Les partenaires sociaux s'engagent à **multiplier les efforts pour réduire et prévenir les tensions sociales** et diminuer le nombre des grèves et des licenciements économiques.



6.2 Engagement à la mise en place d'une stratégie nationale dans le domaine de la Santé et de la Sécurité au Travail (SST)

L'Etat et les partenaires sociaux s'engagent à la mise en place d'une stratégie nationale dans le domaine de la SST.

Mesures et engagements sociaux : M-51

L'Etat s'engage à améliorer les capacités managériales des systèmes d'organisation institutionnelle de la SST à travers le renforcement des structures de prévention

Mesures et engagements sociaux : M-52

L'Etat s'engage à augmenter le nombre des visites effectuées par les structures de contrôle afin d'améliorer le nombre des travailleurs couverts par le régime ATMP pour atteindre en 2020 les 2 millions (1,5 millions travailleurs en 2017).

Mesures et engagements sociaux : E-32

Les partenaires sociaux s'engagent à réduire le taux d'accidents de travail de 17,9% à 10 % en 2021 et à 5 % en 2025 et le taux d'accidents de travail mortels de 7 % à 3 % en 2021 (à l'instar des pays comme la France et l'Autriche).

Mesures et engagements sociaux : E 33

Les partenaires sociaux s'engagent à réaliser l'Objectif de Développement Durable (ODD) relatif à la réduction d'ici à 2030, du nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.



6.3 Une meilleure responsabilité sociale des entreprises

Mesures et engagements sociaux : M-53

L'Etat s'engage à lancer un programme d'appui et d'accompagnement financé par le Fond de développement de la compétitivité industrielle (FODEC) permettant l'adhésion de 100 entreprises au pacte mondial sur la RSE et à la certification ISO 26000.

Mesures et engagements sociaux : E-34

*Les parties prenantes s'engagent à inciter les entreprises à adhérer au programme susmentionné et **améliorer le positionnement de la Tunisie dans le classement des pays les plus performants en matière de RSE.***



IV. Feuille de route pour la mise en œuvre du pacte



IV. Feuille de route pour la mise en œuvre du Pacte

4.1 Dispositif de Pilotage et de Communication du Pacte

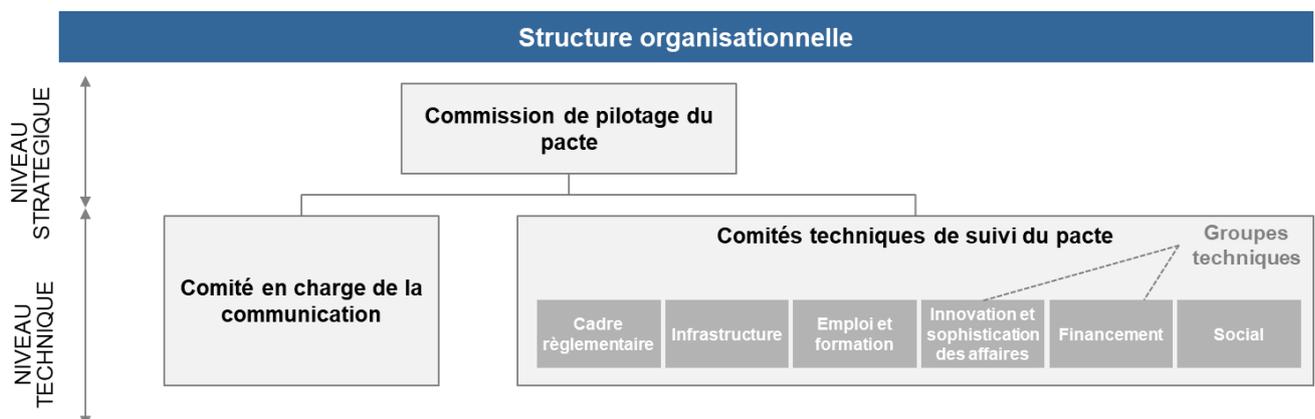
Le Pacte pour la compétitivité économique et l'équité sociale proposé doit faire l'objet d'une gouvernance appropriée dont les grandes lignes seront les suivantes :

- Mise en place des instances (comité de gouvernance, comités de projets) ;
- Définition des rôles et responsabilités ;
- Identification de l'ensemble des activités nécessaires à la réalisation du projet ;
- Définition des moyens à mobiliser ;
- Identification des risques et des moyens d'y remédier ;
- Elaboration de la stratégie de communication ;
- Suivi périodique de l'avancement.

Une structure de gouvernance impliquant les acteurs du secteur public et privé sera mise en place en deux niveaux :

- **Un premier niveau stratégique** à travers la mise en place d'une **Commission de Pilotage** du Pacte qui sera rattachée au Conseil Supérieur des Secteurs Productifs. Cette Commission aura pour mission de garantir la bonne exécution du pacte, d'agir pour lever les obstacles et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre et également d'assurer une planification stratégique des mesures,

- **Un deuxième niveau technique** à travers la constitution de **Comités** qui seront rattachés à la Commission de Pilotage du Pacte et d'un Comité qui aura comme mission principale l'élaboration de la stratégie de communication et sa mise en œuvre. Les comités techniques de suivi du Pacte appuyés par des groupes techniques (cadre réglementaire, infrastructure, financement, emploi et formation, Développement Technologique, Innovation et Promotion Internationale) auront pour rôle principal d'assurer un suivi sur terrain des mesures prévues et de reporter au comité de pilotage l'état d'avancement.





Cette structure de gouvernance sera régie par un ensemble de principes directeurs :

- Le dispositif de Pilotage du Pacte doit respecter la **parité entre le secteur public, le secteur privé et la société civile** ;
- Les principales **parties prenantes impliquées** au niveau de l'exécution des mesures et engagements du Pacte doivent être **représentées au niveau du dispositif de gouvernance** ;
- Le dispositif **doit inclure des experts** en mesure d'identifier les risques et blocages dans l'implémentation du pacte et proposer des mesures d'atténuation des risques;
- Les **rôles et les responsabilités** des différentes entités du pacte doivent être **clairement définis**.

Les **réunions des Comités** se tiendront **régulièrement** pour assurer un **suivi de l'avancement** et de la bonne exécution du Pacte (des réunions trimestrielles pour la Commission de Pilotage du Pacte, mensuelles pour le Comité en charge de la communication et pour les comités techniques de suivi du pacte

ENTITE	RATTACHEMENT	MISSION	FREQUENCE MINIMALE DE REUNION
1 Commission de pilotage du pacte	Conseil supérieur des secteurs productifs	<ul style="list-style-type: none"> •Garantir la bonne exécution du pacte •Agir pour lever les obstacles et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre. •Assurer une planification stratégique des mesures 	Trimestrielle
2 Comité en charge de la communication	Commission de pilotage du pacte	<ul style="list-style-type: none"> •Participer à l'élaboration de la stratégie de communication •Mettre en place le plan de communication 	Mensuelle
3 Comités techniques de suivi du pacte	Commission de pilotage du pacte	<ul style="list-style-type: none"> •Assurer un suivi terrain des mesures prévues •Reporter au comité de pilotage le niveau d'avancement 	Mensuelle



4.2 Signataires

Le Pacte sera signé lors d'une présentation officielle médiatisée entre les parties prenantes suivantes :

- La Présidence du Gouvernement
- L'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- L'Union Générale des Travailleurs Tunisiens.

4.3 Points d'attention

- PA1 : La signature du Pacte devra être suivie de la **nomination des membres de la Commission de Pilotage** lors d'une réunion regroupant les responsables du Conseil Supérieur des Secteurs Productifs;
- PA2 : La Commission sera ensuite en charge de constituer les **Comités techniques de suivi du Pacte** et de désigner le **Comité en charge de la communication au plus tard un mois après la signature du Pacte** ;
- PA3 : Le **respect de la fréquence des réunions** est critique pour mener à bien l'implémentation du Pacte. Aussi la définition du calendrier des réunions incombe à la Commission de Pilotage et aux comités techniques concernés dès la formation de ces derniers. Ce calendrier doit être établi annuellement ;
- PA4 : Pour les différentes mesures du Pacte, les Comités techniques de suivi doivent **définir des délais raisonnables d'application**, de façon à ne pas entraver la réalisation des objectifs fixés à l'horizon 2025 ;
- PA5 : Le suivi de l'avancement du Pacte fera l'objet d'une **réunion** par an réunissant l'ensemble des parties prenantes et d'un **rapport d'avancement annuel qui sera publié et communiqué à l'ensemble des parties prenantes**.
- PA6 : Ce pacte **vise à donner une impulsion pour des déclinaisons sectorielles**, à l'instar du Pacte Pharmaceutique déjà mis en place et du Pacte Automobile. Les représentants économiques souhaitant mettre en place un Pacte afin de fédérer les opérateurs privés, publics et sociaux de leur secteur d'activité se verront soutenus par la Présidence du Gouvernement dans leur démarche.



V. Annexes



V. Annexes

Annexe 1 Objectifs détaillés du Pacte à horizon 2025

Principaux agrégats	2018	2019	2020	2021	2024	2025
PIB au prix courant (Milliards D)	107,1	117,0	127,2	137,2	173,9	190
PIB à prix constant (Milliards D)	72	74	76	78	87	92
Taux de croissance du PIB (en %)	2,5%	1,6%	2,5%	3,0%	4,5%	4,5%
Investissement total (en % PIB)	18,5%	18,6%	20,0%	20,5%	23,0%	24,0%
Inflation IPC moyenne (en %)	7,3%	6,8%	6,5%	6,0%	4,5%	4,0%
Formation brute de capital fixe (Milliards D)	19,6	21,8	25,4	28	41	46,8
Création d'emplois (en milliers)	28	29	39	45	79	84

Export biens et services (Milliards D)	49	52	57	64	93	106
Export biens et services (en % PIB)	46,5 %	44,4 %	44,8 %	46,6 %	53,2 %	55,6 %
Exportations de biens (Milliards D)	41	43	47	53	78	90

Déficit courant (Milliards D)	12	12	12	10	5	1
Déficit courant (en % PIB)	11,1%	10,6%	9,1%	7,3%	2,6%	0,6%
Déficit budgétaire (Milliards D)	5	4	6	4	4	3
Déficit budgétaire (en % PIB)	4,8%	3,8%	5,0%	2,9%	2,3%	1,7%



Annexe 2 Evolution des investissements par secteur 2018-2025 (en millions de dinars)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Agriculture et pêche	1 530	1 700	2 000	2 400	2 906	3 550	4 350	4 800
Industries manufacturières	2 281	2 588	2 993	3 484	4 154	4 960	5 545	6 496
Industries non manufacturières	3 665	4 250	4 809	5 481	6 277	7 315	8 100	9 432
Services	9 480	10 370	12 210	13 182	14 626	16 293	17 464	19 588
Equipements collectifs	2 610	2 800	3 350	3 540	3 800	4 580	5 550	6 500
Total	19 566	21 708	25 361	28 087	31 763	36 698	41 009	46 816
Accroissement annuel	8,3%	10,9%	16,8%	10,7%	13,1%	15,5%	11,7%	14,2%

(Source : CAE)

Annexe 3 Structure des investissements par secteur 2018-2025 (en %)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Agriculture et pêche	8%	8%	8%	9%	9%	10%	11%	10%
Industries manufacturières	12%	12%	12%	12%	13%	14%	14%	14%
Industries non manufacturières	19%	20%	19%	20%	20%	20%	20%	20%
Services	48%	48%	48%	47%	46%	44%	43%	42%
Equipements collectifs	13%	13%	13%	13%	12%	12%	14%	14%

Annexe 4 Décomposition sectorielle des exportations de biens à horizon 2025 (en millions de dinars)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total exportations de biens	42 898	47 102	52 764	59 892	66 345	78 274	90 188
Agriculture & industries agro-alimentaires	5 153	5 658	6 338	7 194	7 969	9 402	10 833
Energie & lubrifiants	2 494	2 739	3 068	3 482	3 858	4 551	5 244
Mines, phosphates & dérivés	1 598	1 755	1 966	2 232	2 472	2 917	3 361
Textiles, habillements & cuirs	9 408	10 331	11 572	13 136	14 551	17 167	19 780
Industries mécaniques & électriques	19 463	21 370	23 939	27 173	30 101	35 513	40 918
Autres industries manufacturières	4 782	5 250	5 881	6 676	7 395	8 725	10 053



Annexe 5 Evolution du classement de la Tunisie sur les piliers du Global Competitiveness Index du Forum Economique Mondial et du Doing Business de la Banque Mondiale entre 2010 et 2017

Classement	2010	Evolution en nombre de places	2017
Global Competitiveness Index (Forum Economique Mondial)	32^{ème} / 139	- 63	95^{ème} / 137
1 ^{er} pilier : Institutions	23 ^{ème}	- 57	80 ^{ème}
2 ^{ème} pilier : Infrastructure	46 ^{ème}	- 36	82 ^{ème}
3 ^{ème} pilier : Environnement macroéconomique	38 ^{ème}	- 71	109 ^{ème}
4 ^{ème} pilier : Santé et éducation primaire	31 ^{ème}	- 27	58 ^{ème}
5 ^{ème} pilier : Education supérieure et formation	30 ^{ème}	- 52	82 ^{ème}
6 ^{ème} pilier : Marché des biens	33 ^{ème}	- 79	112 ^{ème}
7 ^{ème} pilier : Marché du travail	79 ^{ème}	- 56	135 ^{ème}
8 ^{ème} pilier : Développement des marchés financier	58 ^{ème}	- 52	110 ^{ème}
9 ^{ème} pilier : Maturité technologique	55 ^{ème}	- 30	85 ^{ème}
10 ^{ème} pilier : Taille du marché	67 ^{ème}	- 2	69 ^{ème}
11 ^{ème} pilier : Sophistication des affaires	42 ^{ème}	- 56	98 ^{ème}
12 ^{ème} pilier : Innovation	31 ^{ème}	- 68	99 ^{ème}

Classement	2010	Evolution en nombre de places	2017
Doing Business (Banque mondiale)	55^{ème} / 183	- 33	88^{ème} / 190
1 ^{er} pilier : Lancer un projet	48 ^{ème}	- 52	100 ^{ème}
2 ^{ème} pilier : Obtenir un permis de construction	106 ^{ème}	+ 11	95 ^{ème}
3 ^{ème} pilier : Accès à l'électricité	-	-	48 ^{ème}
4 ^{ème} pilier : Enregistrement de propriétés	64 ^{ème}	- 29	93 ^{ème}
5 ^{ème} pilier : Obtenir un crédit	89 ^{ème}	- 16	105 ^{ème}
6 ^{ème} pilier : Protection des investisseurs minoritaires	74 ^{ème}	- 45	119 ^{ème}
7 ^{ème} pilier : Paiement des taxes	58 ^{ème}	- 82	140 ^{ème}
8 ^{ème} pilier : Commerce transfrontalier	30 ^{ème}	- 66	96 ^{ème}
9 ^{ème} pilier : Exécution des contrats	78 ^{ème}	+ 2	76 ^{ème}
10 ^{ème} pilier : Résolution de l'insolvabilité	-	-	63 ^{ème}



Annexe 6 Tableau détaillé des aides financières 2018-2025 (en millions de dinars)

1. Fonds d'aide à la création et au développement des entreprises et du développement régional*

Désignation	Budget		Prévisions					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. FOPRODI *	50	37	37	39	41	43	45	47*
2. Intilak 2 (BFPME) *	5	15	16	17	18		20	21*
3. Essaimage (SAGES) *	9	-	10	10	10	11	12	13*
S/TOTAL	64	56	63	66	69	73	77	81*

2. Fonds de développement de la compétitivité

Désignation	Budget		Prévisions					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. FODEC (Industrie) *	74	74	78	82	86	95	100	105*
S/TOTAL	74	74	78	82	86	95	100	105*

3. Fonds de développement de l'exportation

Désignation	Budget		Prévisions					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. FOPRODEX*	80	90	95	100	105	110	116	122*
2. TASDIR + (TASDIR+2) **	15	15	15	20	20	20	20	20**
S/TOTAL	95	105	110	120	125	130	136	142

4. Programme d'appui et Fonds de restructuration des PME

Désignation	Budget		Prévisions					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Fonds de restructuration PME *	100	150	157	165	174	182	191	200*
2. Bonification d'intérêt *	-	100	200	200	200	200	200	200*
3. Programme TN/UE (PCAM 2 à créer) **	-	-	-	-	80	80	90	100 **
S/TOTAL	100	250	357	365	454	462	481	500

5. Fonds d'aides à l'innovation, au développement technologique et à la R&D*

Désignation	Budget		Prévisions					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds R&D *	0	0	120	150	180	200	200	200 *

TOTAL (MD)	333	485	728	783	914	960	994	1028 (908*)
-------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------------

(*) Fonds budgétaires (**) Fonds de coopération



Annexe 7 Détails du Start-up Act

Le Start-up Act recense une trentaine de mesures destinées à simplifier les procédures administratives et faciliter l'accès au financement en faveur des entreprises désignées "Start-up".

L'attribution d'un label « Start-up »* par un Collège des start-ups relatif au ministère des TIC, permet l'accès à des mesures préférentielles parmi lesquelles des exonérations et abattements fiscaux, une prise en charge des dépôts de brevets, ou encore la possibilité d'ouvrir un compte spécial en devises.

Il accorde aux Startups internationales un statut de non-résident, une libéralisation des droits et de la propriété intellectuelle, l'exonération de l'IRPP, la prise en charge des dépôts de brevet à l'international, entre autres avantages...

Ce projet de loi émane d'une initiative lancée par 70 entrepreneurs et investisseurs en collaboration avec les autorités concernées afin de dynamiser davantage cet écosystème.

Pour plus d'informations, consultez le site de la loi : <http://www.startupact.tn/>



Annexe 8 Liste des technologies clefs

Activités	Technologies clefs
Mécanique	1- Mécanique de précision 2- Usinage des pièces destinées à l'aéronautique 3- Moules, outillage et traitement de surface
Composants automobiles	4- Mécatronique 5- Multiplexage en substitution aux faisceaux de câbles 6- Composants en plastique technique surmoulés 7- Bureau d'ingénierie de conception/développement
Electronique	8- Circuits imprimés, circuits intégrés sur mesure 9- Production des composants électriques actifs 10- Fabrication de cellules et panneaux photovoltaïques
Textile et habillement	11- Finissage 12- Textiles techniques 13- Création/Design 14- Circuits de distribution internationaux
Matériaux	15- Matériaux céramiques avancés 16- Matériaux composites et plastiques techniques
Agro-alimentaire	17- Lyophilisation, congélation, autres techniques de conservation 18- Alicaments
Chimie fine, Pharmacie et biotechnologie	19- Phosphates techniques 20- Médicaments génériques 21- Biotechnologie
TIC	22- Développement de logiciels pour l'industrie et les services 23- Calculs hautes performances, grands réseaux 24- Télé-enseignement, télémédecine, thérapies géniques

(Source : Conseil d'Analyses Economique)

